

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/01/17-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 janvier 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** la Directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004 modifiée relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** la Loi de programme sur la recherche du 18 avril 2006,

**Vu** l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, dite « Ordonnance Recherche »,

**Vu** le Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005,

**Vu** le Décret n° 2007-590 du 25 avril 2007 fixant les règles applicables aux marchés passés par les établissements publics mentionnés au 5° du I de l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005,

### DÉCIDE :

**OBJET : POLITIQUE D'ACHAT DES UNITÉS DE RECHERCHE  
DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE**

Le conseil d'administration approuve la politique d'achat des unités de recherche de l'Université d'Aix-Marseille, détaillée dans le document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.**

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 17 janvier 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## Politiques des achats des unités de recherche de l'Université d'Aix-Marseille

### Rappel des principes fondateurs de l'université unique du 18 décembre 2009 :

Dans le domaine des marchés publics :

- Application de l'ordonnance du 6 juin 2005 qui offre une souplesse des achats par rapport au Code des Marchés, notamment sur les seuils et les procédures.
- Extension à toutes les familles d'achat (sauf sur décision contraire du président pour raisons technique, économique ou financière).
- Utilisation de la plate-forme de publicité du CNRS : PUMA.
- Choix du prestataire et signature des marchés par le directeur d'unité pour les familles d'achat n'excédant pas le seuil fixé par les textes en vigueur.
- Utilisation des plates-formes du CNRS : aide à l'achat et outil de mise en concurrence.

### Références :

- Directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004 modifiée relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, dite « **Ordonnance Recherche** »
- Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005. (et autres décrets d'application)
- Loi de programme sur la recherche du 18 avril 2006
- Décret n° 2007-590 du 25 avril 2007 fixant les règles applicables aux marchés passés par les établissements publics mentionnés au 5° du I de l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 ne soumet plus au code des marchés publics les achats destinés à la conduite des activités de recherche : ceux-ci sont désormais réalisés selon les modalités prévues par l'ordonnance du 6 juin 2005 et de ses décrets d'application.

Ces nouvelles dispositions se traduisent à l'Université d'Aix-Marseille par une **autonomie des directeurs d'unités** puisque ceux-ci peuvent engager des procédures d'achat et signer des **marchés de fournitures et services** jusqu'au seuil de procédure formalisée<sup>1</sup>.

*NB : Les procédures de travaux des unités de recherche restent soumises au code des marchés publics et ne sont donc pas concernées par la présente politique d'achat*

La présente circulaire précise les modalités qui doivent être respectées dans la réalisation des opérations d'achat en fournitures et services des unités (I) et présente les nouvelles responsabilités des directeurs de laboratoire qui en découlent (II). Cette circulaire présente également la nécessaire prise en compte des objectifs de développement durable par les acheteurs publics et les conditions dans lesquelles les actions peuvent être déclinées (III).



## **I Modalités à respecter dans la réalisation des opérations d'achat des laboratoires**

### **I.1 Rappel sur le mode d'évaluation des besoins d'achat du laboratoire**

La connaissance des besoins annuels en fournitures et en services à satisfaire pour l'ensemble du laboratoire est le préalable indispensable à toute mise en oeuvre d'une procédure d'achat car elle permet d'assurer la sécurité juridique et économique de l'achat. Elle est de la responsabilité du directeur du laboratoire, quelle que soit la source du financement de l'achat.

La réglementation des marchés publics ne permet pas, à partir du seuil de 20 000 € HT l'exécution d'un projet d'achat de fournitures ou de services qui n'aurait pas été préparé en temps voulu dans le cadre d'une mise en concurrence en bonne et due forme.

L'inscription au budget du laboratoire d'un projet d'achat est une nécessité budgétaire mais cette formalité ne remplit pas en soi les conditions suffisantes en matière de droit de la commande publique, elle doit être suivie de la passation formelle du marché public correspondant.

Il appartient aux responsables du projet d'établir le calendrier d'exécution de l'achat ou des achats en fonction des contraintes réglementaires et en particulier des obligations de délais imposées par les procédures à mettre en oeuvre pour sélectionner le ou les fournisseurs.

Les délais minima de réalisation des mises en concurrence en l'état actuel de la réglementation pour les procédures les plus courantes sont les suivants, hors temps de préparation des cahiers des charges :

- marché en procédure adaptée (20 000 à 130 000 € HT pour les fournitures & services : 3 semaines à 2 mois
- appel d'offres ouvert : 3 mois
- appel d'offres restreint : 4 mois

Sur l'identification des besoins, la préparation de la procédure et sa mise en oeuvre, les responsables de projet d'achat pourront se faire conseiller et piloter par le service des marchés publics et ses antennes de campus.

Le droit de la commande publique réserve des mesures exceptionnelles aux achats imprévisibles mais le caractère imprévisible de la commande ne peut jamais résulter ni d'un manque ni d'un défaut de prévision du service acheteur.

#### **I.1.1. Deux types de besoins à distinguer**

##### Les besoins réguliers

Il s'agit d'achats effectués de manière récurrente ou habituelle, sans que puisse être *a priori* limitée la durée du besoin (ex : consommables de laboratoire - produits chimiques, gants, blouses, consommables en plastique...).

##### Les besoins ponctuels ou répondant à une même finalité (unités fonctionnelles)

\* le besoin ponctuel survient à un moment donné et ne peut être pris en compte dans les besoins réguliers (exemple : l'achat d'un équipement scientifique) ;

\* les besoins répondent à une même finalité et pour une période de temps limitée (exemple : tous les besoins s'inscrivant dans un projet d'organisation d'un colloque, c'est-à-dire les travaux d'impression et de publication, la location de salle, la restauration, l'hébergement, les transports en car...).

#### **I.1.2. Les méthodes d'évaluation des besoins**

Les besoins s'évaluent par laboratoire et par famille du référentiel Achats Inter EPST ([annexe 1](#))

##### **→ Pour les besoins réguliers**

L'évaluation se fait en début d'année, par famille homogène du référentiel achats.

Elle peut s'obtenir par projection des dépenses de l'année précédente, par famille, en tenant compte des évolutions prévisibles pour la nouvelle année. Par principe, la durée prise en compte est l'année.

Toutefois, le directeur du laboratoire peut décider d'une durée supérieure, pour des raisons économiques ou d'opportunité (exemple : 3 ou 4 ans pour des achats de consommables ou des services de

maintenance technique). Dans ce dernier cas, le montant du besoin régulier à prendre en compte est le montant total, toutes années confondues.

Le montant à comparer aux seuils est celui des besoins réguliers, par famille homogène. Il détermine la procédure à mettre en oeuvre pour les besoins réguliers de la famille considérée.

➔ **Pour les besoins ponctuels ou répondant à une même finalité (unité fonctionnelle)**

L'évaluation se fait au moment de la survenance du besoin. Le montant à comparer aux seuils est celui de l'ensemble des besoins relevant de l'unité fonctionnelle concernée, le cas échéant toutes familles homogènes confondues.

Par exemple

\*pour l'aménagement d'un bureau, on prendra en compte le cumul des montants des besoins en bureaux, chaises, armoires, etc. ;

\*pour l'acquisition d'un équipement scientifique, on prendra en compte le montant de l'équipement, plus, éventuellement, les frais d'installation, de formation, le montant du contrat de maintenance, le cas échéant le montant des consommables etc.

La décision de qualification d'unité fonctionnelle est prise par le Président de l'Université sur motivation écrite adressée par le directeur du laboratoire, en application du formulaire présenté en **annexe 2**.

## **I.2 Les règles d'achats prévues à l'Université d'Aix-Marseille**

Les achats inférieurs au seuil de procédure formalisée effectués par les laboratoires sont dénommés marchés à procédure adaptée (MAPA). Les règles d'achat pour les MAPA sont définies par le pouvoir adjudicateur (l'Université d'Aix-Marseille).

A partir de 90 000 €HT : le projet de publicité et, le cas échéant, le projet de contrat et/ou le règlement de la consultation, sont transmis préalablement pour avis au service des marchés publics de campus.

La commission des marchés de campus (**annexe B**) se prononce pour avis sur le classement et le choix du titulaire.

Au-delà du seuil de procédure formalisée, les modalités de publicité et de mise en concurrence pour l'achat de fournitures et de services sont formalisées par les textes réglementaires. Le service des marchés publics de campus assure ces procédures d'achat. Le travail du laboratoire consiste à définir les spécifications techniques du produit ou des services à acheter (= rédaction du CCTP – cahier des clauses techniques particulières) et à procéder à l'analyse des offres déposées par les opérateurs économiques candidats.

La commission des marchés de campus (**annexe B**) se prononce pour avis sur le classement et le choix du titulaire.

## **I.3 La publicité et la mise en concurrence**

Doivent toujours être respectés les grands principes des directives européennes en matière d'achat :

- **Liberté d'accès à la commande publique**
- **Egalité de traitement des candidats**
- **Transparence des procédures.**

De ce fait, le directeur du laboratoire doit pouvoir justifier à tout moment de la procédure d'une mise en concurrence adaptée et du choix du fournisseur retenu. Ces précautions permettent de gérer les risques de diverses natures et de prémunir les acteurs d'irrégularités dont la réalisation peut engager leur responsabilité financière, pénale ou disciplinaire.

Avant tout achat, le directeur d'unité doit adapter la publicité à son besoin en fonction du montant, de la nature, des caractéristiques, des circonstances et de la durée de l'achat ainsi que du nombre et de la localisation des fournisseurs potentiels.

Exemples :

- Fournitures de petits équipements de paille et accessoires pour un montant annuel du laboratoire de 9 500 € HT : il est conseillé de demander 3 devis ou de prévoir une publication adaptée pour la passation d'un marché pluri-annuel



- Achat de matériel scientifiques pour 50 000 € HT : La publicité se fera par publication d'un avis d'appel public à concurrence sur le logiciel PUMA, publicité gratuite nationale, et également par exemple au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), publicité gratuite et de dimension européenne, ce secteur pouvant également être couvert par des fournisseurs européens.

La publicité préalable est destinée à faciliter l'accès des fournisseurs aux achats de l'université, à obtenir le meilleur rapport qualité/prix, voire coût global d'acquisition, ainsi qu'à garantir la transparence des procédures et la sécurité juridique des achats. Elle est considérée comme satisfaisante si elle permet aux candidats potentiels d'être informés de l'intention et du contenu de l'achat, en vue d'aboutir à une diversité d'offres suffisante pour garantir une réelle mise en concurrence.

La synthèse des seuils et procédures est présentée en **annexe 3**.

#### **I.4 Mise à disposition du logiciel PUMA pour les achats des laboratoires effectués sur les crédits d'Université d'Aix-Marseille**

Le logiciel PUMA, mis au point par le CNRS, est le logiciel de **publicité pour les marchés passés en procédure adaptée**. Les fournisseurs peuvent ainsi prendre connaissance des avis de publicité sur le site Internet de l'université, s'inscrire à un système d'alerte mails pour être informés des nouveaux avis en temps réel, suivant les domaines et zones géographiques de leur choix, voire déposer une offre par voie électronique.

PUMA assure le respect des principes fondamentaux de la commande publique, de manière simple, efficace et économique, en favorisant une large concurrence des fournisseurs.

L'utilisation de PUMA, dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence et d'un avis d'attribution, est obligatoire pour tous les achats prévus entre 20 000 € HT et 130 000 € HT.

**Un guide d'utilisation sera présenté corrélativement à toutes les unités dès sa mise en ligne.**

Ce logiciel sera installé dans les laboratoires de l'université pour les achats réalisés sur les crédits universitaires.

#### **I.5 Le choix de la meilleure offre**

Le directeur du laboratoire choisit l'offre économiquement la plus avantageuse :

soit uniquement à partir du critère « prix », pour des achats standards simples s'il y a lieu ;

soit à partir de plusieurs critères, hiérarchisés ou pondérés, portés à la connaissance des candidats qui peuvent être notamment :

- \_ la valeur technique (précision, fiabilité, pureté, composition du produit, etc.) ;
- \_ la qualité de service du fournisseur (SAV, disponibilités en pièces détachées, etc.) ;
- \_ les délais de livraison ;
- \_ le coût global d'acquisition (prix + coût d'utilisation + coût de transport + coût du recyclage, etc.) ;
- \_ les performances en matière de développement durable ...

Au vu des offres reçues, le directeur du laboratoire effectue son choix et le consigne par écrit en le motivant afin d'assurer la traçabilité de la procédure d'achat.

Pour ce faire, il lui est conseillé d'utiliser le formulaire joint en **annexe 4**, pour tout achat d'un montant supérieur ou égal à 20 000 € HT et **pour tous les achats effectués sur des crédits FEDER quel que soit le montant.**

#### **I.6 L'information des fournisseurs non retenus en procédures adaptées**

Les fournisseurs non retenus doivent être avertis du rejet de leur offre. Il est préférable de le faire avant toute contractualisation (signature et l'envoi du bon de commande ou du contrat spécifique), afin de leur permettre de connaître les motifs du rejet et éventuellement de contester la décision prise. Cette formalité est fortement recommandée pour toutes les commandes comprises entre **90 000 et 130 000 € HT**.

Quelles informations peut communiquer le directeur du laboratoire sur l'offre retenue lorsque des fournisseurs rejetés en font la demande ?



□ Lorsque le marché n'est pas encore signé par le directeur de l'unité, aucune information, sans exception, ne peut être divulguée (pas de nom, montant, information technique, etc.).

□ En revanche, lorsque le marché est signé, tout renseignement est communicable, quelle que soit la personne à l'origine de la demande, sauf s'il porte atteinte au respect du secret en matière industrielle, commerciale et financière du fournisseur retenu.

Concrètement, le fournisseur est en droit de demander : le nom, le montant global et les avantages de la solution retenue par rapport à son offre.

Mais, il ne peut pas être divulgué notamment : les moyens techniques et humains ; les certifications ; le chiffre d'affaires ; les coordonnées bancaires ; les références de clients privés ; le détail du prix global forfaitaire d'un marché.

Le risque de communiquer une information confidentielle est juridique (responsabilité pénale ou disciplinaire) et également pratique (perte de la confiance, voire de toute possibilité de collaboration ultérieure avec le fournisseur).

En cas de doute, le directeur du laboratoire doit refuser de communiquer toute information et demander conseil au responsable du service ou de l'antenne des marchés publics du campus.

**Dans le cadre de procédures formalisées, notamment pour les achats supérieurs à 130 000 € HT, ces informations sont communiquées par le service ou l'antenne des marchés publics du campus**

### **1.7 La passation de la commande**

Pour tout achat simple, le contrat est constitué du bon de commande « SIFAC », et, le cas échéant, du devis ou de l'offre du fournisseur retenu acceptée. L'achat est contractualisé quand le directeur du laboratoire notifie le bon de commande signé au fournisseur.

Lorsque le besoin est inférieur à 20 000 € HT, le recours à un contrat écrit n'est pas obligatoire.

Pour tous les achats passés en procédure adaptée qui ne font pas l'objet d'un contrat propre, il est conseillé de joindre les conditions générales d'achats de l'Université d'Aix Marseille présentées en [annexe C](#).

Pour tout achat plus complexe impliquant par exemple un équipement stratégique et selon le cas, des modalités de livraison, un délai d'exécution et des garanties associées, des pénalités de retard particulières, un contrat spécifique peut être signé. Le service ou l'antenne de campus du service des marchés publics de l'université est à la disposition des laboratoires à cet effet pour élaborer le contrat. L'achat est contractualisé lorsque le directeur du laboratoire notifie le contrat spécifique signé au fournisseur.

A noter :

□ la contractualisation (signature et notification) doit être effectuée avant tout commencement d'exécution du marché ;

□ s'agissant de la durée du marché, en cas de reconduction expresse, il convient de prévoir les modalités de reconduction ; les contrats à reconduction tacite illimitée sont interdits.

### **1.8 Dérogations apportées aux règles de publicité et de mise en concurrence**

#### **→ Les achats effectués auprès d'un fournisseur dit « unique ».**

Fournisseur unique signifie que le fournisseur détient la vente exclusive d'un produit, matériel ou service **non substituable** que l'on souhaite acquérir ou bien que la commande est qualifiée de commande complémentaire.

La notion de non-substituabilité s'applique dans le cadre d'une mission de recherche lorsqu'aucun autre produit, matériel ou service ne peut se substituer au produit, matériel ou service à acquérir. Cette notion s'applique, par exemple, aux produits chimiques ou biologiques, à certains gaz, à des matériels brevetés, à certains services de maintenance, etc.

La notion de produit ou de matériel non substituable ne s'assimile pas nécessairement à la notion de fournisseur unique, car un même matériel peut être revendu par plusieurs fournisseurs ayant obtenu des droits de distribution.

La notion de commande complémentaire se définit comme une commande effectuée à titre accessoire auprès du fournisseur initial, destinée soit au renouvellement partiel de fournitures ou de matériels d'usage courant, lorsque le changement de fournisseur conduirait à acquérir des fournitures ou des matériels de technique différente, entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi et aux avantages liés à une mise en concurrence, soit à l'extension de commandes afférentes à ces fournitures ou à ces matériels.

Pour pouvoir justifier la notion de fournisseur unique, il faut donc s'assurer, d'une part que le produit ou matériel que l'on souhaite acquérir auprès du fournisseur est non substituable, et d'autre part, que la vente de ce produit, matériel, ou service est bien exclusive à ce fournisseur. On ne peut déroger à la mise en concurrence au motif, par exemple, que le fournisseur auprès duquel on souhaite passer commande, est le seul fournisseur capable de répondre au besoin.

Dans cette hypothèse, il sera demandé au fournisseur ainsi qu'au directeur de laboratoire de produire un certificat d'exclusivité. En cas de doute, la publicité est recommandée.

#### → Les achats auprès de l'UGAP

Les achats de fournitures et de services des laboratoires peuvent être réalisés directement auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) en lui adressant un bon de commande.

L'UGAP a déjà effectué les procédures de publicité et de mise en concurrence, ces achats sont tout à fait sécurisés.

L'offre de l'UGAP est disponible sur le site [www.ugap.fr](http://www.ugap.fr)

### **I.9 Archivage des documents**

L'archivage des documents relatifs à l'achat permet de justifier ultérieurement les choix et la qualité de l'achat, notamment en cas d'audit ou de contrôle interne ou externe (notamment par la Chambre régionale des comptes). Les modalités à observer ainsi que la liste des documents à conserver seront présentées dans un guide de procédure.

## **II Champ d'application de la délégation de signature du président aux directeurs de laboratoire**

En application de l'article L 712-2 du code de l'éducation, le président de l'Université d'Aix Marseille délègue sa signature aux directeurs des laboratoires pour les actes relevant de la gestion des marchés publics de fournitures et de services passés sur les crédits universitaires affectés aux unités, selon **annexe A**.

### **II.1 Le directeur du laboratoire exerce la délégation de signature pour les achats de fournitures et services du laboratoire lorsque**

- le montant estimé des besoins réguliers d'une famille du référentiel achat INTER EPST ou celui de besoins ponctuels, pour des fournitures et des services, est inférieur au seuil de procédure formalisée ;
- pour l'attribution de marchés subséquents aux accords-cadres passés par l'université et les composantes lorsque leur montant est inférieur au seuil de procédure formalisée.

### **II.2 Le directeur du laboratoire ne bénéficie pas de délégation de signature dans le cas suivant :**

le montant estimé des besoins réguliers d'une famille du référentiel achats ou celui du besoin ponctuel est égal ou supérieur au seuil de procédure formalisée. Le marché est alors passé par le service ou l'antenne des marchés publics de campus et le président en est le signataire.

Le directeur de l'Unité a décidé de ne pas utiliser son niveau d'appréciation des seuils pour une ou plusieurs familles d'achats et s'engage, dans le cadre d'une enquête préalable de lancement d'un marché, à intégrer un marché au niveau de l'Université et ce pendant toute la durée du marché.



□ Le président de l'université pourra décider pour des raisons techniques, économiques ou financières, au cas par cas, que certains achats doivent s'effectuer par des marchés passés à un autre niveau que celui des laboratoires.

### **II.3 Rôle et responsabilité du directeur du laboratoire dans la limite de la délégation de signature dont il bénéficie**

Dans la limite de la délégation de signature dont il dispose de la part du président de l'université le directeur du laboratoire est chargé de la mise en oeuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés.

A ce titre, il lui incombe de :

- définir les besoins et évaluer leur montant ;
- effectuer la publicité initiale ;
- mettre en concurrence ;
- choisir le titulaire du marché ;
- informer les fournisseurs non retenus du choix effectué ;
- signer et envoyer le bon de commande et, le cas échéant, le contrat : à ce titre il engage juridiquement le président et l'établissement ;
- effectuer la publicité d'attribution.

Une synthèse des délégations de signature est présentée en [annexe A](#)

### **III L'achat public durable**

L'Université d'Aix-Marseille doit développer une démarche éco-responsable associant tous les acteurs et acheteurs publics.

En effet l'article 4 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 (pris en application de l'Ordonnance recherche) relatif à la définition des besoins impose au pouvoir adjudicateur de tenir compte de préoccupations de développement durable.

Cependant, quelle que soit la manière dont l'acheteur public intègre ces préoccupations, les modalités ne doivent pas avoir d'effets discriminatoires à l'égard des candidats potentiels et doivent respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique.

Pour ce faire, les missions du Service des achats, créé au sein de la Direction déléguée à la commande publique, seront guidées par un souci de sensibilisation d'amélioration des pratiques et de mise à disposition d'outils de modernisation et d'évaluation à l'attention des acheteurs et des fournisseurs.

Cette politique, qui sera menée en partenariat avec la [Direction du Développement Durable](#) de l'Université d'Aix-Marseille, est présentée dans ses grandes lignes en [annexe D](#).



## **Annexes**

**Annexe 1 : Référentiel Achats Inter EPST**

**Annexe 2 : Formulaire de demande de qualification d'unité fonctionnelle**

**Annexe 3 : Synthèse des seuils et procédures**

**Annexe 4 : Formulaire d'accompagnement du choix d'une offre économiquement avantageuse**

**Annexe A : Délégations de signature**

**Annexe B : Commission des marchés**

**Annexe C : Conditions générales d'achat**

**Annexe D : Achat public durable**

Numéro de zone	1	2	3	4	5	6	7	8
Champ	Codes Référentiel Inter EPST	Classes de valorisation	Intitulés Référentiel Inter EPST	Achats stockés - STK	Achats non stockés - VBR	Achats immobilisés - IEC (terminalison 1)	Prestation interne- PST	Nature de dépense
Nbre caractères max.	9	4	60	8	8	8	8	11
Facultatif/Obligatoire	Obligatoire		Obligatoire	Obligatoire (8 caractères strict)	Obligatoire (8 caractères strict)	Obligatoire (8 caractères strict)	Obligatoire (8 caractères strict)	Obligatoire : NA / FOURNITURE / SERVICE / TRAVAU
Description								NON MODIFIABLE
Exemple	10 01	2014	PRODUITS CARNES SURGELÉS OU CONGELÉS	60170000	60580000		18606800	NA
A0.01			FOURN ÉLECTRIC COMPOSANT ÉLECTRONIC ATELIER HORS ÉQUIPT BÂT		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.02			FOURN. ATELIER DIVERSE (HORS ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE)		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.03			PRODUITS ET GAZ D'ATELIERS (SOUDURE)		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.04			OUTILLAGE D'ATELIER (HORS GARAGE AUTOMOBILE)		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.11			MAT. ET ÉQUIPTS D'ATELIER (ACHAT) HORS ÉLECTRIQUES		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.12			MAT. ET ÉQUIPT ÉLECTRIQ. ATELIER		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.13			INSTRUMENTS DE MESURE POUR ATELIER		60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
A0.14			MOBILIER SPÉCIFIQUE D'ATELIER (ÉTABLIS, RAYONNAGES, ...)		60630000	21847001	18606300	FOURNITURE
A0.15			MAINT. ENTRET. RÉP. MOBILIER, MAT. ATELIER ET INSTRUM MESURE		61560000		18615600	SERVICES
A0.21			SCES D'ATELIER (USINAGE À FAÇON HORS USAGE RECHERCHE, ...)		62888000		18628800	SERVICES
A0.L1			LOC. DE MAT. ET ÉQUIPTS D'ATELIER HORS ÉLECTRIQUES		61350000		18613500	FOURNITURE
A0.L2			LOC. MAT. ET ÉQUIPT ÉLECTRIQUE D'ATELIER (HORS ÉQUIPT BÂT.		61350000		18613500	FOURNITURE
A0.L3			LOC. BOUTEILLE DE GAZ D'ATELIER (SOUDURE)		61350000		18613500	FOURNITURE
A1.01			FOURN. CONSOMMABLE HORS PAPIER PETIT ÉQUIPT ACCESS. BUREAU		60640000	21837001	18606400	FOURNITURE
A1.02			PAPIER LISTING EMBALLAGE PROD. CONSOM. BUREAU CARTON PAPIER		60640000		18606400	FOURNITURE
A1.03			FOURN. ET CONSOMMABLE POUR APPAREILS DE REPRO. (HORS PAPIER		60840000		18606400	FOURNITURE
A1.11			MAT DE BUREAU		60630000	21837001	18606300	FOURNITURE
A1.12			MAT. DE REPROGRAPHIE ET D'IMPRIMERIE (ACHAT)		60630000	21837001	18606300	FOURNITURE
A1.13			MOBILIER DE BUREAU		60630000	21847001	18606300	FOURNITURE
A1.14			MAT. RÉCEPTION, ENREGISTREMENT, REPRODUCT. SON ET OU IMAGE		60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
A1.15			ENTRET. RÉP. DE MAT ET MOBILIER DE BUREAU (SAUF REPROGRAPHIE		61550000		18615500	SERVICES
A1.16			MAINT. ENTRETIEN DU MAT. DE REPROGRAPHIE ET D'IMPRIMERIE		61560000		18615600	SERVICES
A1.21			SCES IMPRESS* DOCUMENTS, FORMULAIRES, PAPIERS ...		61840000		18618400	SERVICES
A1.L2			MAT. DE REPROGRAPHIE ET D'IMPRIMERIE (LOCATION)		61350000		18613500	FOURNITURE
A1.M1			MAT. DE REPROGRAPHIE ET D'IMPRIMERIE (CRÉDIT BAIL)		61220000		18612200	SERVICES
A2.01			LINGE VÊTEMT CHAUSSURE TRAVAIL ET PROTECTION -ACHAT		60650000			FOURNITURE
A2.02			PRODUITS D'HYGIÈNE ET PROTECTIONS INDIVIDUEL. À USAGE UNIQUE		60630000			FOURNITURE
A2.03			PHARMACIE, FOURN. MÉDICALES ET DE SOIN Y COMPRIS LIVRAISON		60630000			FOURNITURE
A2.11			MAT. ET ÉQUIPT DE CABINET MÉDICAL (ACHAT)		60630000	21887001		FOURNITURE
A2.12			MOBILIER ET ÉQUIPTS SANITAIRES (ACHAT)		60630000			FOURNITURE
A2.13			EQUIPT ET INSTAL DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ISOLÉS(ACHAT		60630000	21887001		FOURNITURE
A2.21			PRES MÉD. TRAVAIL INTÉRIUM HONORAIRE MÉDIC MÉD PRÉ ART 30		62260000			NA
A2.22			SCES DE TRANSPORT SANITAIRE DURGENCE ET AMBULANCIERS		62470000			SERVICES
A2.23			SCES ANNEXES À LA MÉDECINE DU TRAVAIL		64750000			SERVICES
A2.E1			LINGE VÊTEMT CHAUSSURE TRAVAIL ET PROTECTION -ENTRETIEN		62820000			SERVICES
A2.G1			PRESTATIONS DE MÉDECINE DU TRAVAIL		64750000			SERVICES
A2.H1			PRES. MÉD TRAVAIL INTÉRIUM HONORAIRE VISITE EMBAUCE (ART 30)		64750000			NA
A2.I1			PRES. MÉD TRAVAIL INTÉRIUM HONORAIRE EXAM COMPLÈMENT. ART 30		64750000			NA
A2.J1			PRES. MÉD TRAVAIL, INTÉRIUM, HONORAIRE : AUTRES PRES.(ART 30)		64750000			NA
A2.L1			LINGE VÊTEMT CHAUSSURE TRAVAIL ET PROTECTION - LOC		61350000			FOURNITURE
A2.L2			MOBILIER ET ÉQUIPTS SANITAIRES (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A2.L3			EQUIPT ET INSTAL DE PROTECTION DES TRAVAILLEUR ISOLÉ - LOC.		61350000			FOURNITURE
A2.M1			MAT ET EQUIPT DE CABINET MÉDICAL - ENTRET., RÉP., MAINT.		61560000			SERVICES
A2.M2			MOBILIER ET ÉQUIPTS SANITAIRES (MAINTENANCE)		61560000			SERVICES
A2.M3			EQUIPT ET INSTAL DE PROTECTION TRAVAILLEURS ISOLÉS (MAINT.		61560000			SERVICES
A2.S3			SCE ANNEXE MÉD. TRAVAIL : SCE SOC CONSEILLER EN ÉCO (ART 30)		62260000			NA
A2.T3			SCE ANNEXE MÉD. TRAVAIL : SCES SOCIAUX AUTRES PRES (ART 30)		62260000			NA
A2.U3			SCE ANNEXE À MÉD. TRAVAIL : AUTRES CHARGES SOCIALES (ART 30)		62260000			NA
A3.01			EAU		60617000		18606170	FOURNITURE
A3.02			GAZ DE VILLE		60613000		18606130	FOURNITURE
A3.03			ELECTRICITÉ		60611000		18606110	FOURNITURE
A3.04			GAZ PROPANE, BUTANE (HORS SOUDURE)		60613000		18606130	FOURNITURE
A3.05			FUEL DE CHAUFFAGE (HORS SERRÉS)		60614000		18606140	FOURNITURE
A3.11			MAT. DE COMPTAGE DE FLUIDES (ACHAT)		60630000	21577001		FOURNITURE
A3.12			MAT DE STOCKAGE DE FLUIDES (CITERNES, CUVES,...) (ACHAT)		60630000	21577001		FOURNITURE
A3.L1			MAT. DE COMPTAGE DE FLUIDES (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A3.L2			MAT. DE STOCKAGE DE FLUIDES (CITERNES, CUVES,...) (LOC.)		61350000			FOURNITURE
A3.M1			MAT. DE COMPTAGE DE FLUIDES (MAINTENANCE)		61550000			SERVICES
A3.M2			MAT. DE STOCKAGE DE FLUIDES (CITERNES, CUVES,...) (MAINT)		61550000			SERVICES
A4.01			PIÈCES DÉTACHÉES ET PNEUMATIQUES POUR LE PARC VÉHICULE		60630000			FOURNITURE
A4.02			PROD. POUR VÉHICULES. ( HUILES, GRAISSES, PROD. D'ENTRET.)		60612000			FOURNITURE
A4.03			FOURN. DE GARAGE OU DE STATIONS SCES		60630000	21557001		FOURNITURE
A4.11			VÉHICULES AUTOMOBILES DE TRANSPORT DE PERSONNE (ACHAT)			21827001		FOURNITURE
A4.L1			VÉHICULES AUTOMOBILES DE TRANSPORT DE PERSONNE (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A4.L2			VÉHICULES DE TRANSPORTS EN COMMUN (ACHAT)			21827001		FOURNITURE
A4.L2			VÉHICULES DE TRANSPORTS EN COMMUN (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A4.L3			VÉHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES (ACHAT)			21827001		FOURNITURE
A4.L3			VÉHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A4.L4			BATEAUX ET ACCASTILLAGE, MOTEURS DE BATEAUX (ACHAT)			21827001		FOURNITURE
A4.L4			BATEAUX ET ACCASTILLAGE, MOTEURS DE BATEAUX (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A4.L5			AVIONS ET HÉLICOPTÈRES (ACHAT)			21827001		FOURNITURE
A4.L5			AVIONS ET HÉLICOPTÈRES (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A4.L6			MAT. TRACTÉS (REMORQUES, CARAVANES,...)		60680000	21827001		FOURNITURE
A4.L7			CYCLES (ACHAT)		60680000	21827001		FOURNITURE
A4.L7			CYCLES (LOCATION)		61350000			FOURNITURE
A4.M7			CYCLES (ENTRETIEN)		61550000			SERVICES
A4.18			MAT. OUTILLAGE ÉQUIPT GARAGE OU STATION SERVICE - ACHAT		60630000	21557001		FOURNITURE
A4.19			ENTRET. RÉP. VÉHICULES, SAUF CYCLES - PAR PRESTATAIRE EXT.		61550000			SERVICES
A4.21			CONTRÔLE TECHNIQUE DES VEHICULES		61550000			SERVICES
A4.22			ASSURANCE DES VÉHICULES		61680000		18616000	SERVICES
A4.A1			ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		61680000			SERVICES
A4.A2			ASSURANCES DES PERSONNES (MALADIE, ACCIDENT, DÉCÈS)		61680000			SERVICES
A4.A3			ASSCE AUTO RESP CIVILE DOMMAGE VÉHICULES GARANTIE CONDUCTEUR		61680000			SERVICES
A4.A4			ASSCE CONST DOMMAGE-OUVGE TS RISQ CHANTIER RESP CONSTRUCTEUR		61680000			SERVICES
A4.A5			ASSCE TRANSPORT TERRESTRE RESP. PERSONNE, CORPS, FACULTÉS		61680000			SERVICES
A4.A6			ASSCES AVIATION MARITIME LACUSTRES ET FLUVIALES		61680000			SERVICES
A4.A7			AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (HORS 65.03 À 65.06)		61680000			SERVICES
A4.A8			AUTRES ASSURANCES		61680000			SERVICES
A4.31			CARBURANTS À LA POMPE, Y COMPRIS KÉROSÈNE		60612000		18606120	FOURNITURE
A4.L8			MAT. OUTILLAGE ET EQUIPT DE GARAGE OU STATION SCE (LOC.)		61350000			FOURNITURE



A4.M8	MAINT. MAT. OUTILLAGE ET ÉQUIP GARAGE OU STATION SERVICE			61560000			SERVICES
A5.01	JEUX ET JOUETS			60680000			FOURNITURE
A5.02	CADEAUX D'ENTREPRISE (MONNAIES, MÉDAILLES, ...)			60680000			FOURNITURE
A5.11	MAT. ET ACCESS. DE SPORT, JEUX DE PLEIN AIR			60670000	21567001		FOURNITURE
A5.12	MAT. ET ACCESS. DE MUSIQUE			60670000	21567001		FOURNITURE
B0.01	PETITS ÉQUIP TÉLÉPHONIE RADIOCOMM (HORS VISIOCONFÉRENCE)			60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
B0.11	MAT ET ÉQUIP TÉLÉPHONIE ET DE RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION			60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
B0.12	ENTRET. RÉP. MAINT. MAT. TEL ÉQUIP RÉSEAU TÉLECOM RADIOCOMM			61560000		18615600	SERVICES
B0.21	INSTALLATION, MONTAGE ET PROGRAMMATION DE MAT. DE TÉLÉPHONIE			61550000	21887001	18615500	SERVICES
B0.22	SCES DE CONSEIL EN TÉLÉCOMMUNICATION			62888000		18628880	SERVICES
B0.31	CONSOMMATION, ABONNEMENT TÉLÉPHONIE FILAIRE			62640000		18626400	SERVICES
B0.32	CONSOMMATION, ABONNEMENT TÉLÉPHONIE MOBILE			62640000		18626400	SERVICES
B0.33	CONSOMMATION, ABONNEMENT LIAISONS SPÉCIALISÉES			62660000		18626600	SERVICES
B1.01	EQUIPMENTS DE PESÉE DU COURRIER ET D'HORODATAGE (ACHAT)			60630000	21837001	18606300	FOURNITURE
B1.L1	EQUIPMENTS DE PESÉE DU COURRIER ET D'HORODATAGE (LOCATION)			61350000		18613500	FOURNITURE
B1.02	EMBALLAGE PRÉFORMÉ PALETTE (HORS EMBALLAGE PAPIER TRANSPORT			60630000		18606300	FOURNITURE
B1.21	TRANSPORT DE MARCHANDISES ET ORGA. DE TRANSPORT DE FRET			62480000		18624800	SERVICES
B1.22	TRANSPORT SPÉCIALISÉ DES ANIMAUX DE LABORATOIRE			62480000		18624800	SERVICES
B1.23	TRANSPORT SPÉCIALISÉ DES PRODUITS DE LABORATOIRE			62480000		18624800	SERVICES
B1.24	COURRIER ET AFFRANCHISSEMENT (MONOPOLE POSTAL)			62650000		18626500	SERVICES
B1.A1	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE			62650000			SERVICES
B1.25	SCES DE COURSIER (HORS MONOPOLE POSTAL)			62480000		18624800	SERVICES
B1.26	DÉMÉNAGEMENT GARDE-MEUBLES			62550000		18625500	SERVICES
B1.27	PERSONNALISATION DOCS ÉDITION INFORMATI...			62888000		18628880	SERVICES
B2.01	CONTAINERS ET EMBALLAGES DE DÉCHETS			60630000		18606300	FOURNITURE
B2.21	ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS MÉNAGERS			62888000		18628880	SERVICES
B2.22	ENLEVMT TRAITMT DÉCHET AUTRE QUE MÉNAGER HORS ACTIV RECHER.			62888000		18628880	SERVICES
B2.23	ENLEVEMT, TRI, STOCKAGE ET DÉCHETS			62888000		18628880	SERVICES
B2.24	RETRAITEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES			62888000		18628880	SERVICES
B3.01	FOURN. D'ENTRETIEN DES LOCAUX (PRODUITS D'ENTRETIEN, ...)			60630000		18606300	FOURNITURE
B3.02	PETIT ÉQUIP ET ACCESSOIRES D'ENTRETIEN DE LOCAUX			60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
B3.03	FOURN. ET CONSOMMABLES DIVERS POUR ESPACES VERTS			60630000		18606300	FOURNITURE
B3.04	PETITS ÉQUIP ET ACCESSOIRES POUR ESPACES VERTS			60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
B3.11	MAT. D'ENTRETIEN DES LOCAUX (ACHAT)			60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
B3.L1	MAT. D'ENTRETIEN DES LOCAUX (LOCATION)			61350000		18613500	FOURNITURE
B3.M1	MAT. D'ENTRETIEN DES LOCAUX (MAINTENANCE)			61560000		18615600	SERVICES
B3.L2	MAT. D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (ACHAT)			60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
B3.L2	MAT. D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (LOCATION)			61350000		18613500	FOURNITURE
B3.M2	MAT. D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (MAINTENANCE)			61560000		18615600	SERVICES
B3.21	SCES D'ENTRETIEN DES LOCAUX EXTÉRIEURS			62860000		18628600	SERVICES
B3.N1	NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX.			62860000		18628600	SERVICES
B3.N2	NETTOYAGE SPÉCIALISÉ (GRAFFITIS, LOCAUX DELEVAGE)			62860000		18628600	SERVICES
B3.N3	NETTOYAGE SPÉCIFIQUE DES SOLS.			62860000		18628600	SERVICES
B3.N4	NETTOYAGE SPÉCIFIQUE DES VITRES			62860000		18628600	SERVICES
B3.N5	NETTOYAGE ENTRETIEN LOCAUX SENSIBLE : BLOC OP, SALLÉ INFO			62860000		18628600	SERVICES
B3.N6	RAMONAGE			62888000		18628880	SERVICES
B3.N7	DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION			62888000		18628880	SERVICES
B3.N8	NETTOYAGE DE VÉHICULES			62888000		18628880	SERVICES
B3.N9	BLANCHISSERIE, TEINTURERIE			62820000		18628200	SERVICES
B3.E1	LOCATION - ENTRETIEN DE LINGE (Y COMPRIS HOSPITALIER)			62888000		18628880	SERVICES
B3.E2	SCES DE DECONTAMINATION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE			62888000		18628880	SERVICES
B3.E3	LOCATION-ENTRETIEN D'APPAREILS D'HYGIÈNE			62888000		18628880	SERVICES
B3.23	SCES DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS			61520000		18615200	SERVICES
B4.01	PETIT ÉQUIP ACCESSOIRE GARDIENNAGE SÉCURITÉ, SAUF VÊTEMENT			60630000		18606300	FOURNITURE
B4.11	MAT ET EQUIPTS SÉCURITÉ (SYSTÈMES D'ALARME, RONDIERS) ACHAT			60630000	21557001	18606300	FOURNITURE
B4.21	SCES GARDIENNAGE SÉCURITÉ PRESTATIONS D'ACCUEIL (ART 30)			62888000		18628880	SERVICES
B4.22	INSTAL SYST. ALARME ET DE PROTECTION, DE SÉCURITÉ INCENDIE			61550000	21557001	18615500	SERVICES
B4.23	MAINT. DES INSTAL. DE SÉCURITÉ, INCENDIE ET EXTINCTEURS			61560000		18615600	SERVICES
B4.24	CONSEIL EN SÉCURITÉ - HORS CHANTIER PROTECT* BIEN PERSONNE			62888000		18628880	SERVICES
B4.L1	LOC. MAT. ET EQUIPTS DE SÉCURITÉ (SYSTÈME D'ALARME, RONDIERS)			61350000		18613500	FOURNITURE
B5.01	FOURN. RESTAURANT / CANTINE ET HÔTELLERIE			61833100			FOURNITURE
B5.02	LINGE POUR RESTAURANT/CANTINE ET HÔTELLERIE			60650000		18606500	FOURNITURE
B5.03	PROD. D'ENTRETIEN POUR L'HÔTELLERIE ET RESTO OU CANTINE			60630000		18606300	FOURNITURE
B5.11	MAT. DE CUISINE, PETITS ÉQUIPMENTS ET ACCESSOIRES (ACHAT)			60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
B5.12	MAT. RESTAURANT (ACHAT) (FONTAINES À EAU, ...)			60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
B5.13	MOBILIER DE RESTAURANT OU CANTINE ET HÔTELLERIE (ACHAT)			60680000	21847001	18606800	FOURNITURE
B5.21	SCES DE RESTAU. SOCIALE, TITRES RESTOS PART EMPLOYEUR			64740000			SERVICES
B5.22	SCES RESTAURANTS EXTÉRIEURS (ART 30)			62570000			SERVICES
B5.T2	SCES DE TRAITEURS (ART 30)			62570000			SERVICES
B5.23	SCES HÔTELLERIE (HÉBERGEMENT ET SCES DE RÉSERVATION) (ART 30)			62560000			SERVICES
B5.31	PRODUITS CARNÉS (FRAIS, SURGELÉS OU CONGELÉS)			62570000			FOURNITURE
B5.32	PROD. DE LA MÈRE OU D'EAU DOUCE (FRAIS, SURGELÉS OU CONGELÉS)			62570000			FOURNITURE
B5.33	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES			62570000			FOURNITURE
B5.34	FRUITS ET LÉGUMES (FRAIS, SURGELÉS OU CONGELÉS)			62570000			FOURNITURE
B5.35	PRÉPARATION ALIMENTAIRE ELABORÉE - FRAIS, SURGELÉ OU CONGELÉ			62570000			FOURNITURE
B5.36	PAIN, PÂTISSERIE, VIENNOISERIE (FRAIS, SURGELÉS OU CONGELÉS)			62570000			FOURNITURE
B5.37	BOISSONS			62570000			FOURNITURE
B5.38	ÉPICERIE			62570000			FOURNITURE
B5.L2	LOCATION MAT. DE RESTAURANT			61350000			FOURNITURE
B5.M1	MAINT. MAT. DE CUISINE, PETITS ÉQUIPTS ET ACCESSOIRES			61560000			SERVICES
B5.M2	ENTRETIEN MAT. RESTAURANT			61550000			SERVICES
B5.M3	ENTRET. ET RÉP. MOBILIER RESTO, CANTINE, HÔTELLERIE			61550000			SERVICES
B5.S1	SCES RESTAU. SOCIALE. SUBV. REPAS VERSÉE AU RESTO D'ACCUEIL			64740000			NA
B5.U1	SCES DE RESTAU. SOCIAL. SUBV. REPAS VERSÉE AU RESTO PROPRE			64740000			NA
B5.V1	SCE RESTO. SOCIALE. SUBV. RESTO PROPRE EXPLOIT* GEST* ADM			64740000			NA
B5.W1	SCE RESTO SOC. SUBV RESTO PROPRE EXPLOIT* RESTO PRES. PRIVÉ			64740000			NA
B5.R1	SCES RESTAURATION SOCIALE. TITRES RESTAURANT PRESTATAIRES			64740000			NA
B5.T1	SCES RESTAU. SOCIALE. RESTO D'ACCUEIL SUBVENTION D'ÉQUILIBRE			64740000			NA
B6.21	TRANSPORT COLLECTIF DU PERSONNEL			62470000			SERVICES
B6.22	SCES AGENCE VOYAGE. BILLET SCE AUXILIAIRE TRANSPORT (ART 30)			62564000			SERVICES
B6.23	TRANSPORT FERROVIAIRE DE PERSONNES			62564000			SERVICES
B6.24	TRANSPORT PERSONNE AUTRE QUE FERROVIAIRE (AIR MER FLUVIAL)			62564000			SERVICES
B6.25	LOC TS VÉHICUL. OU MOYEN TRANSPORT AVEC/SANS CHAUFFEUR, TAXI			61350000			SERVICES
B7.21	FORMATIONS SCIENTIFIQUES			62830000			SERVICES
B7.F1	SCE D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE SUPÉRIEUR			62280000			SERVICES
B7.F2	FORMATION PRO INITIALE HORS SERVICES QUALIF ET INSERTION PRO			62830000			SERVICES
B7.F3	FORMATION PRO CONTINUE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES			62830000			SERVICES
B7.F4	FORMATION PRO CONTINUE HYGIÈNE/SÉCURITÉ SANITAIRE SOCIALE			62830000			SERVICES
B7.F5	FORMATION PRO CONTINUE COLLOQUES EXTERNES			62830000			SERVICES
B7.22	FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT (INFORMATIQUE, ETC.) (ART 30)			62830000			SERVICES
B7.23	FORM. QUALIFIANTE, PRÉP. CONCOURS OU EXAMS PRO (ART 30)			62830000			SERVICES
B7.24	FORM. APPRENTISSAGE CONDUITE AUTO BATEAUX AVIONS (ART 30)			62830000			SERVICES
B7.25	AUTRES SCES DE FORM. (BILAN COMP QUALIFI INSERT* PROF) ART 30			62830000			SERVICES
B7.26	AUDITS D'UNITÉS OU SCES PRÉALABLES À DES OPÉRATION FORMATION			62280000			SERVICES
B7.27	FRAIS DE RECRUTEMENT			62840000			SERVICES
B8.31	CRÉDIT-BAIL			61220000			SERVICES
B8.F1	AUTRE SCES AUX FINANCIER. GESTION CHEQUES RESTAU OU VACANCE			62888000			SERVICES
B8.F2	ASSISTANCE ET CONSEIL EN COMPTA, FISCALITE, EXPERT.COMPTA			62280000			SERVICES
B8.32	SCES BANCAIRES: COMMISSIONS CARTES BANCAIRES			62720000			SERVICES

BB.C2		SCES BANCAIRES: AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS		62760000			SERVICES
BB.34		INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL		62280000			SERVICES
BB.41		ENQUETES ET SONDAGES (HORS COMMUNICATION)		62280000			SERVICES
BB.42		ACTIVITE CONSEIL EN ASSURANCE		62280000			SERVICES
BB.43		MISSIONS D'ETUDE (HORS BATIMENT)		62280000			SERVICES
BB.A1		SCES FILMS OEUVRES AUDIOVISUELLE ET MULTIMEDIA		62280000			SERVICES
BB.A2		SERVICES DE SPECTACLES MUSICAUX, DE DANSE, DE THEATRE ..		62280000			SERVICES
BB.A3		SERVICES AUX DES ACTIVITES DE SPECTACLE		62280000			SERVICES
BB.A4		SERVICES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		62280000			SERVICES
BB.A5		SCE AGENCE PRESSE ECRITE PHOTOGRAPHIQUE RADIO TELE OU CINEMA		62370000			SERVICES
BB.A6		SCES AGENCE DE REPORTAGE EN DIRECT AUX STATIONS TELE		62380000			SERVICES
BB.A7		SCE ACQUISIT* CATALOGAGE CONSERVAT* RESTAU* RECHERCHE LIVRE		62360000			SERVICES
BB.A8		SERVICES DE GESTION D'ARCHIVES PUBLIQUES		62360000			SERVICES
BB.A9		SCES EXPLOITATION ET RESTAURATION ARCHIVES PUBLI OU HISTO		62280000	21647000		SERVICES
BB.B1		SCES GESTION CONSERVATION ET RESTAURATION COLLECTION MUSEES		62280000	21647000		SERVICES
BB.B2		SERVICES DE CONCEPTION D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES		62330000			SERVICES
BB.B3		SCES PRESERVATION DES SITES CLASSES		62280000			SERVICES
BB.B4		SCES PRESERVATION JARDIN BOTANIQUE ZOOLOGIQUE RESERVE NAT		62280000			SERVICES
BB.B5		SCES ORGANISATION ET PROMOTION DES MANIF SPORTIVES		62280000			SERVICES
BB.B6		SCES EVALUATION, ENREGISTREMENT OU CONTROLE PREST. SPORTIVE		62280000			SERVICES
BB.B7		SERVICES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES		62280000			SERVICES
BB.B8		SCES PARCS DE RECREATION, DE PLAGES, DE PARCS D'ATTRACTION		62280000			SERVICES
BB.B9		SCES CENTRES VACANCES ET CENTRES LOISIRS SS HEBERGEMENT		62280000			SERVICES
BB.10		SCES ANIMATION CULT, SOCIOCULT ET LOISIRS		62280000			SERVICES
BB.11		SCES SPECTACLES PYROTECHNIQUES (CREATION D'UN SPECTACLE)		62280000			SERVICES
BB.12		SCES CONCERNANT ACTIONS EDUCATIVE PERI ET DUNSCOL		62280000			SERVICES
BB.J1		SCES CONSEILS JURIDIQUES		62260000			SERVICES
BB.J2		SCES ETABLISSEMENT ACTES AUTHENTIQUES ET DES AUX, DE JUSTICE		62270000			SERVICES
BB.J3		SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE (ART 30)		62270000			SERVICES
BB.62		SCES DE CABINET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES		62280000			SERVICES
BB.63		REDEVANCE CONCESSION BREVETS MARQUE PROCÉDÉ		65110000			SERVICES
BB.64		DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION		65160000			SERVICES
BB.65		AUTRES DROITS ET VALEURS		65180000			SERVICES
C0.21		ABONNEMENTS ÉLECTRONIQUES DE PRESSE ET À DES PUBLICATIONS		61833100		18618330	FOURNITURE
C0.22		DROIT D'ACCÈS AUX BASES DE DONNÉES		61833100		18618330	FOURNITURE
C0.23		TRAVAUX DE TRADUCTION DE DOCUMENTS OU D'ARTICLES		62888000		18628880	SERVICES
C0.20		TRAVAUX DE SECRETARIAT, ÉDITING ET DE TRADUCTION		62888000		18628880	SERVICES
C0.24		TRAVAUX DE PHOTOCOPIE, TIRÉS À PARTIR DE DOCUMENTS		61840000		18618400	SERVICES
C0.25		GESTION ET CONSERVATION D'ARCHIVES PUBLIQUES		62888000		18628880	SERVICES
C0.26		SCES D'ACQUISITION, DE CATALOGAGE, DE CONSERVATION ...		62888000		18628880	SERVICES
C0.31		LIVRES, OUVRAGES ET REVUES FRANÇAIS (ACHAT)		61832100	21617001	18618321	FOURNITURE
C0.32		LIVRES, OUVRAGES ET REVUES ÉTRANGERS (ACHAT)		61832200	21617001	18618322	FOURNITURE
C0.33		JOURNAUX, REVUES ET PÉRIODIQUES FRANÇAIS (ABONNEMENTS)		61831100		18618311	FOURNITURE
C0.34		JOURNAUX, REVUES ET PÉRIODIQUES ÉTRANGERS (ABONNEMENTS)		61831200		18618312	FOURNITURE
C0.35		DOC* SUPPORT ÉLECTRONIC MAGNETIC (CD-ROM VIDÉO, ...) FRANÇAIS		61833100		18618331	FOURNITURE
C0.36		DOC* SUPPORT ÉLECTRONIC MAGNETIC (CD-ROM VIDÉO, ...) ÉTRANGER		61833200		18618332	FOURNITURE
C1.31		CONCEPTION -RÉALISATION DE MAQUETTES		62888000		18628880	SERVICES
C1.32		RÉALISATION DE DTD, FEUILLES DE STYLE		62888000		18628880	SERVICES
C1.33		RÉALISATION DE CHARTES ÉDITORIALES		62888000		18628880	SERVICES
C1.34		CONCEPT* RÉDACT* TS TYPE SUPPORT (PAPIER WEB TRANSPARENT)		62888000		18628880	SERVICES
C1.35		PRÉ-PRESSE TRAVAUX D'ÉDIT* DOC. IMPRIMÉS OU DOC. ÉLECTRONIQUES		61840000		18618400	SERVICES
C1.41		TRAVAUX D'IMPRESSION		61840000		18618400	SERVICES
C1.42		TRAVAUX DE RELIURE ET FAÇONNAGE		61840000		18618400	SERVICES
C1.43		RÉPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDÉOS		62888000		18628880	SERVICES
C1.51		SCES DE DIFFUSION DE DOCUMENTS IMPRIMÉS		62370000		18623700	SERVICES
C1.52		SCES DE DISTRIBUTION ET PROMOTION		62370000		18623700	SERVICES
C2.01		FOURN. ET CONSOMMABLES DIVERS POUR COLLOQUES		61850000		18618500	FOURNITURE
C2.11		PROD. ET MAT POUR EXPOS ET RÉALISATIONS DE STANDS (ACHAT)		61850000		18618500	FOURNITURE
C2.21		PRESTATIONS D'ORGANISATION DE FOIRES ET EXPOSITIONS		61850000		18618500	SERVICES
C2.22		PRES. RESTAU. ET HÉBERGEMT COLLOQUE, CONGRÈ, FOIRE EXPOSIT*		61850000		18618500	SERVICES
C2.23		LOCATION DE SALLES ET ÉQUIP DE SALLES		61850000		18618500	SERVICES
C2.24		PUBLICITÉ PROMOTION COLLOQUES, CONGRÈ, FOIRE ET EXPO		61850000		18618500	SERVICES
C2.25		TRADUCTION SIMULTANÉE		61850000		18618500	SERVICES
C2.26		FRAIS D'INSCRIPTIONS, COTISATIONS		62540000		18625400	SERVICES
C2.C1		PRESTATIONS D'ORGANISATION DE CONGRÈS ET COLLOQUES		61850000		18618500	SERVICES
C2.L1		PROD. ET MAT. POUR EXPO ET RÉALISATION DE STANDS (LOC.)		61350000		18613500	SERVICES
C3.11		MAT. DE PRISE DE VUE ET DE PRISE DE SON (ACHAT)		60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
C3.12		MAT. DE MONTAGE ET DE DIFFUSION AUDIOVISUEL (ACHAT)		60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
C3.21		CAMPAGNES ANNONCES INSERTIONS		62310000		18623100	SERVICES
C3.22		TRAVAUX DE CONCEPT* GRAPHIQUE, PHOTO AUDIO IDENTITÉ VISUEL		62888000		18628880	SERVICES
C3.23		SCES PHOTOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS DE COMMUNICATION		62888000		18628880	SERVICES
C3.L3		PHOTOS (ACHATS)		62380000		18623800	SERVICES
C3.24		REVUE DE PRESSE		62380000		18623800	SERVICES
C3.25		CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITÉ		62380000		18623800	SERVICES
C3.26		ETUDES, SONDAGES ET ENQUÊTES DE COMMUNICATION		62380000		18623800	SERVICES
C3.A1		CONSOMMABLES DE PRISE DE VUE ET DE PRISE DE SON (ACHAT)		60630000		18606300	FOURNITURE
C3.C1		CAMPAGNE INFO, PUBLICITÉ, ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES		62380000		18623800	SERVICES
C3.L1		MAT. DE PRISE DE VUE ET DE PRISE DE SON (LOCATION)		61350000		18613500	SERVICES
C3.L2		MAT. DE MONTAGE ET DE DIFFUSION AUDIOVISUEL (LOCATION)		61350000		18613500	FOURNITURE
C3.M1		MAT. DE PRISE DE VUE ET DE PRISE DE SON (MAINTENANCE)		61560000		18615600	FOURNITURE
C3.M2		MAT. DE MONTAGE ET DE DIFFUSION AUDIOVISUEL (MAINT)		61560000		18615600	SERVICES
D0.01		MATÉRIAUX ET PROD. POUR CONSTRUCT* ET ENTRET. INFRA.S		60630000		18606300	FOURNITURE
D0.02		MATÉRIAU FOURN. POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRET. DES BÂT.S		60630000		18606300	FOURNITURE
D0.03		EQUIPT ET APPAREIL SIGNALISATION ET SÉCURITÉ POUR TRAVAUX		60630000	21887001	18606300	FOURNITURE
D0.11		MAT. DE CHANTIER (ACHAT)		60630000	21657001	18606300	FOURNITURE
D0.12		BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS OU MODULAIRES (ACHAT)			23130001		FOURNITURE
D0.L1		MAT. DE CHANTIER (LOCATION)		61350000		18613500	FOURNITURE
D0.L2		BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS OU MODULAIRES (LOCATION)		61350000		18613500	FOURNITURE
D0.M1		MAT. DE CHANTIER (MAINTENANCE)		61860000		18618600	SERVICES
D0.21		ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE, CONDUITE D'OPÉRATION		62260000	23130001	18622600	SERVICES
D0.22		MAÎTRISE D'ŒUVRE ET INGÉNÉRIE		62260000	23130001	18622600	SERVICES
D0.23		ETUDE PRÉALABLE (TOPO, ÉTUDE SOL, PROSPECT* ..., PROGRAMMAT*		62260000	23130001	18622600	SERVICES
D0.24		CONTRÔLE TECHNIC, MISS* SÉCURITÉ, CSPS, OPC		62260000	23130001	18622600	SERVICES
D0.31		TRAVAUX DE CONSTRUCTION NEUVE PAR ENTREPRISES			23130001		TRAVAUX
D0.32		TRAVAUX RÉHABILITATION OU DE RÉAMÉNAGEMENT PAR ENTREPRISES		61520000	23130001	18615200	TRAVAUX
D0.33		TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ PAR ENTREPRISES		61520000	23130001	18615200	TRAVAUX
D0.34		TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE PAR ENTREPRISES		61520000	23130001	18615200	TRAVAUX
D0.41		TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂT.S DU LOCATAIRE PAR ENTREPRISES		61520000		18615200	TRAVAUX
D0.42		TRAVAUX D'ENTRET. DES BÂT.S DU PROPRIÉTAIRE PAR ENTREPRISES		61520000		18615200	TRAVAUX
D1.01		FOURN. EQUIPT POUR EQUIPT BÂTS (SANITAIRES, ÉLECTRIQUES, ...)		60630000		18606300	FOURNITURE
D1.02		FOURN. EQUIPT POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX		60630000		18606300	FOURNITURE
D1.11		EQUIPTS MAT. CHAUFFAGE, VENTIL, CLIM. HORS BÂT EXPÉRIM.		60630000	23130001	18606300	TRAVAUX
D1.12		EQUIPTS MÉCANIQUES ASCENSEURS, MONTE-CHARGES, ETC...		60630000	23130001	18606300	TRAVAUX
D1.13		MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES		60630000	23130001	18606300	TRAVAUX
D1.21		MAINTENANCE DES CHAMBRES FROIDES		61560000		18615600	SERVICES
D1.22		MAINTENANCE DES EQUIPTS MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS		61560000		18615600	SERVICES
D1.23		MAINT. CHAUFFERIE ET INSTAL. CHAUFFAGE OU DE CLIM.		61560000		18615600	SERVICES
D1.24		MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'EAU ET SANITAIRES		61560000		18615600	SERVICES
D1.25		MAINT. DES EQUIPTS DE SÉCURITÉ (CONTRÔLE D'ACCÈS, CLÔTURES, ...)		61660000		18616600	SERVICES



D1 28	MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES	61560000			SERVICES
D1 28	MAINTENANCE DES MACHINES ET ÉQUIPTS ÉLECTRIQUES	61560000		18615600	SERVICES
D1 27	TX MAINT. RÉSEAUX EAUX USÉES (CURAGE, VISITES D'ENTRET...)	61560000		18615600	SERVICES
D1 29	TX MAINT. RÉSEAUX EAUX PLUVIALES (CURAGE VISITES D'ENTRET...)	61560000	21358000		SERVICES
D1 A1	EQUIPT. MAT. CHAUFFAGE VENTILATION CLIM - ÉTABL. NON PROP.	60630000	23130001	18606300	TRAVAUX
D1 G1	FOURN. EQUIPT. POUR AGENCEMENT BÂT - ÉTABL. NON PROP.	60630000	23130001	18606300	FOURNITURE
D2 31	SCES D'ADM. DIMMEUBLES ET FRAIS D'AGENCES IMMOBILIÈRES	62260000		18622600	SERVICES
D2 41	BAUX LOYER, LOC. SALLE CAUTIONNEMENT DÉPÔT GARANTIE	61320000	27550001	18613200	SERVICES
D2 42	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	61400000		18614000	SERVICES
D3 21	CONTRÔLES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT	62260000		18622600	SERVICES
D3 22	CONTRÔLES DES EQUIPTS DE BÂT. S ET LABORATOIRES	62260000		18622600	SERVICES
D3 23	ANALYSE ESSAI PROD. MATÉRIEAUX FLUIDES ÉQUIP. HORS RECHER.	62260000		18622600	SERVICES
E0 01	RONGEURS	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 02	PETITS MAMMIFÈRES AUTRES QUE RONGEURS	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 03	OISEAUX	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 04	GROS MAMMIFÈRES	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 05	AUTRES ANIMAUX	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 11	ALIMENT POUR RONGEURS ET AUTRES PETITS MAMMIFÈRES	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 12	ALIMENT COMPOSÉ CONDITIONNÉ TRANSFORMÉ POUR VOLAILLES ETC	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 13	ALIMENTS RÉCOLTÉS POUR VOLAILLES ET GROS MAMMIFÈRES	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 14	ALIMENTS POUR AUTRES ANIMAUX (50.03 ET 50.05)	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 15	MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA FABRICATION D'ALIMENTS	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 21	FOURN. ET CONSO ANIMALERIE LABO ET ÉLEVAGE EXPÉ.	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 22	PRODUITS D'ANALYSE SANITAIRE POUR ANIMALERIE	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 23	PRODUITS VÉTÉRINAIRES	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 31	MAT. ET EQUIPTS D'ANIMALERIE DE LABO	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 32	EQUIPTS D'IMAGERIE EXPÉ ANIMALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 33	EQUIPTS ANESTHÉSIE ET TECH OPÉRATOIRES EXPÉ ANIMALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 34	EQUIPTS CARDIOVASCULAIRE RÉNAL RESPIRATOIRE EXPÉ ANIMALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 35	MAT ET EQUIPTS LABO EXPÉ ANIMALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 41	MAT EQUIPTS ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL HORS ALIMENTATION	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 42	MAT FABRICATION DISTRIBUT* POUR ÉLEVAGE EXPÉ.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 43	MAT EQUIPT RÉCOLTE CONSERVAT* ALIMENT CULTIVÉ EXPÉ ANIMALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 44	MAT. EQUIPT TRAITEMENT OU VALORISAT* PROD. ANIMAUX ISSU EXPÉ.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 51	SUBSTRATS DE CULTURE D'ORIGINE NATURELLE OU ARTIFICIELLE	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 52	FERTILISANTS ET ENGRAIS CHIMIQUE POUR EXPÉ VÉGÉTALE	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 53	PROD. PHYTOSANITAIRE TRAITEMENT OU CONSERVAT* EXPÉ VÉGÉTALE	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 54	VÉGÉTAUX ET SEMENCES EXPÉ VÉGÉTALE	60670000		18606700	FOURNITURE
E0 61	SERRES ET EQUIPTS DE SERRE EXPÉ VÉGÉTALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 62	FOURN. EXPÉ VÉGÉTALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 63	MAT. DE TRACTION DESTINÉS À EXPÉ VÉGÉTALE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 64	MAT. DESTINÉS À EXPÉ AGRONOMIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 65	MAT. DESTINÉS À EXPÉ VITICOLE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 66	MAT. DESTINÉS À EXPÉ FORESTIÈRE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 67	MAT. DESTINÉS À EXPÉ SOUS SERRE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E0 71	RÉP. MAINT. MAT ET EQUIPTS D'ANIMALERIE DE LABO	61550000		18615500	SERVICES
E0 72	RÉP. MAINT. MAT. ET EQUIPTS LABO EXPÉ ANIMALE	61550000		18615500	SERVICES
E0 73	RÉP. MAINT. MAT ET EQUIPT ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL ...	61550000		18615500	SERVICES
E0 81	RÉP. MAINT. SERRES, MAT. ET EQUIPTS SERRE EXPÉ VÉGÉTALE	61550000		18615500	SERVICES
E0 82	RÉP. MAINT. MATÉRIEL TRACT* EXPÉ VÉGÉTALE	61550000		18615500	SERVICES
E0 83	RÉP. MAINT. MATÉRIEL EXPÉ AGRONOMIQUE	61550000		18615500	SERVICES
E0 84	RÉP. MAINT. MATÉRIEL EXPÉ FORESTIÈRE	61550000		18615500	SERVICES
E0 85	RÉP. MAINT. RÉP. MAINT. MATÉRIEL EXPÉ VITICOLE	61550000		18615500	SERVICES
E0 91	SCES REPRODUCT* ET GÉNÉTIQUE ANIMAUX LABO OU EXPÉ.	62888000		18628880	SERVICES
E0 92	SCES VÉTÉRINAIRES	62260000		18622600	SERVICES
E0 93	SCES PRODUCT* ET ENTRET. LIGNÉE ANIMAUX LABO OU EXPÉ.	62888000		18628880	SERVICES
E0 94	AUTRES SCES SPÉCIALISÉS ANIMAUX LABO OU EXPÉ.	62888000		18628880	SERVICES
E0 95	SCES SPÉCIALISÉS EXPÉ VÉGÉTALE	62888000		18628880	SERVICES
E1 01	CONSOMMABLE POUR CULTURE CELLULAIRE	60670000		18606700	FOURNITURE
E1 02	CONSOMMABLE EN PLASTIQUE ET VERRE HORS CULT. CELLULAIRE	60670000		18606700	FOURNITURE
E1 03	CONSOMMABLE POUR FILTRAT* ET DIALYSE	60670000		18606700	FOURNITURE
E1 04	AUTRES CONSOMMABLES DE LABO	60670000		18606700	FOURNITURE
E1 11	VERRERIE LABO, PLASTIQUE RÉUTILISABLE, MAT. CÉRAMIQUES ...	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E1 12	PETITS EQUIPTS PAILLASSE ET ACCESSOIRES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E1 13	PETITS EQUIPTS ET ACCES. PRÉP ÉCHANTILLONS MICROSCOPIE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E1 14	CONSOMMABLES ET PETITS EQUIPTS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ	60670000		18606700	FOURNITURE
E1 21	RÉP. MAINT. PETITS MAT. ET PETITS EQUIPTS DE PAILLASSE	61550000		18615500	SERVICES
E2 01	GAZ PURS ET MÉLANGES POUR LE LABO	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 02	GAZ INDUSTRIELS POUR LE LABO CONDITIONNÉS EN BOUTEILLES	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 03	PRODUITS CRYOGÉNIQUES (LIQUIDES, SOLIDES) EN VRAC	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 11	SCES CONNEXES À L'UTILISATION GAZ (HORS LOC. BOUTEILLES)	62888000		18628880	SERVICES
E2 21	PRODUITS DE CHIMIE ORGANIQUE	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 22	PRODUITS DE CHIMIE MINÉRALE	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 23	PRODUITS ISOTOPIQUES RADIOACTIFS ET NON RADIOACTIFS	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 24	SOLVANTS (HORS SOLVANTS INDUSTRIELS)	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 25	PROD. CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE ET ÉLECTROPHORÈSE SUR GEL	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 31	PROD., RÉACTIFS KITS MARQUAGE DÉTECT* BIOMOL.	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 32	MACROMOLÉCULES ET PRODUITS D'ORIGINE BIOLOGIQUE	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 33	ENZYMES	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 34	PROD., RÉACTIFS KITS BIOLOGIE MOLÉCULAIRE	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 35	BIOPUCES À ADN ET À PROTÉINES	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 36	PROD., RÉACTIFS KITS BIOCHIMIQUES	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 37	ANTICORPS ET RÉACTIFS D'IMMUNOLOGIE ET D'HÉMATOLOGIE	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 41	MILIEUX, PROD., RÉACTIFS ET KITS BIOLOGIE : CULT. CELLULAIRE	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 42	SÉRUMS ET SUBSTITUTS	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 43	CELLULES, VIRUS ET PETITS ORGANISMES	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 51	ANALYSES BIOLOGIQUES, CHIMIQUES, PHYSICO-CHIMIQUES	62888000		18628880	SERVICES
E2 52	SCES DANS LE DOMAINE DE LA BIOCHIMIE ET DE L'IMMUNOLOGIE	62888000		18628880	SERVICES
E2 53	SCES DANS LE DOMAINE DE LA BIOLOGIE CELLULAIRE	62888000		18628880	SERVICES
E2 54	SCES DE SÉQUENCAGE	62888000		18628880	SERVICES
E2 55	SCES DE GÉNOTYPAGE	62888000		18628880	SERVICES
E2 56	SCES D'IMAGERIE SCIENTIFIQUE	62888000		18628880	SERVICES
E2 C5	CONSOMMABLES CHROMATO LIQUIDE ET ÉLECTROPHORÈSE SUR GEL	60670000		18606700	FOURNITURE
E2 L1	LOCATION DE BOUTEILLE DE GAZ PURS ET MÉLANGES (GAZ SPÉCIAUX)	61350000		18613500	SERVICES
E2 L2	LOCATION DE BOUTEILLES DE GAZ INDUSTRIELS	61350000		18613500	SERVICES
E3 01	MACHINE ET EQUIPTS GÉNÉRATEUR CHALEUR POUR EXPÉ.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 02	MAT. ACCESS. GÉNÉRATEUR RÉGULATEUR FROID HORS CRYOGÉNIE EXPÉ.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 03	MAT. ACCESS. CRYOGÉNIE ET CRYOCONSERVATION	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 11	MAT. TRAITEMENT GAZ ET AIR, CLIMATISATION, SALLE BLANCHE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 12	MAT. ET ACCESS. TRAITEMENT GAZ ET AUTRES LIQUIDES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 13	ENCEINTE CONFINEMENT ET EQUIPT PROTECTION À FILTRATION	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 21	MAT. POUR DÉSINFECTION, STÉRILISATION ET LAVAGE INSTRUMENTS	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 22	GROS EQUIPT AGITATION, FRACTIONNEMENT ET BROVAGE - ACHAT	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 23	PLAN TRAVAIL RANGEMENT LABO ET GROS EQUIPT SÉCURITÉ	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E3 31	RÉP. MAINT. EQUIPT MACHINES THERMIQUES LABO	61550000		18615500	SERVICES
E3 32	RÉP. MAINT. MAT. TRAITEMENT GAZ ET AIR, CLIM. SALLE BLANCHE	61550000		18615500	SERVICES
E3 33	RÉP. MAINT. SYSTÈMES TRAITEMENT EAU ET AUTRE LIQUIDE	61550000		18615500	SERVICES
E3 34	RÉP. MAINT. ENCEINTES CONFINEMENT EQUIPTS PROTECT* FILTRAT*	61550000		18615500	SERVICES
E3 35	RÉP. MAINT. MAT. STÉRILISATION DÉSINFECTION ET LAVAGE	61550000		18615500	SERVICES



E3.M2	RÉP MAINT GROS EQUIPTS AGITATION FRACTIONNEMENT BROYAGE	61550000		18615500	SERVICES
E3.M3	RÉP. MAINT. PLAN TRAVAIL RANGMT LABO ET GROS EQUIPTS SÉCU	61550000		18615500	SERVICES
E4.01	MAT. ET ACCESS. MICROSCOPIE PHOTONIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.02	MAT. ET ACCESS. MICROSCOPIE À CHAMP PROCHE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.03	MAT. ET ACCESS. MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE ET IONIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.11	SYST ET MAT. SPECTRO OPTIQUE APPAREILS MÉTROLOGIE OPTIQUE.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.12	MAT. SPECTROMÉTRIE DE MASSE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.13	MAT. SPECTROMÉTRIE ÉLECTRONIC PHOTONIC ANALYSE SURFACE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.14	MAT. SPECTROMÉTRIE DE DIFFRACTION X ET FLUORESCENCE X	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.15	APPAREIL SPECTROMÉTRIE RMN / MÉTROLOGIE GRANDEUR MAGNÉTI	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.21	RÉP. MAINT. MAT. ACCESS. MICROSCOPIE PHOTONIQUE	61550000		18615500	SERVICES
E4.22	RÉP. MAINT. MAT. ET ACCESS. MICROSCOPIE À CHAMP PROCHE	61550000		18615500	SERVICES
E4.23	RÉP. MAINT. MAT. ACCESS. MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE ET IONIQUE	61550000		18615500	SERVICES
E4.24	RÉP. MAINT. EQUIPTS MÉTROLOGIE / SPECTROSCOPIE OPTIQUE	61550000		18615500	SERVICES
E4.25	RÉP. MAINT. APPAREILS SPECTROMÉTRIE DE MASSE	61550000		18615500	SERVICES
E4.26	RÉP. MAINT. APPAREILS ANALYSE DE SURFACE	61550000		18615500	SERVICES
E4.27	RÉP. MAINT. APPAREILS DIFFRACTION X ET FLUORESCENCE X	61550000		18615500	SERVICES
E4.28	RÉP. MAINT. APPAREILS MÉTROLOGIE GRANDEUR MAGNÉTIQUE (RMN,...)	61550000		18615500	SERVICES
E4.31	CENTRIFUGEUSES, ROTORS ET ACCESS.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.32	APPAREILS ELECTROPHORESE CAPILLAIRE ET SUR GEL ET TRANSFERT...	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.33	CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE ET LIQUIDE- INSTRUMENTS, ACCESS.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.P3	PROD ET CONSOMMABLE CHROMATO LIQUIDE ET ELECTROPHORESE GEL	60670000			FOURNITURE
E4.41	RÉP. MAINT. APPAREILS CENTRIFUGATION, ULTRACENTRIFUGATION	61550000		18615500	SERVICES
E4.42	RÉP. MAINT. APPAREILS ELECTROPHORESE ET CHROMATOGRAPHIE	61550000		18615500	SERVICES
E4.51	ROBOT ET AUTOMATE PIPETAGE, PRÉP. TRAITEMENT ÉCHANTILLON	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.52	SYSTÈME AUTOMATISÉ SYNTHÈSE SÉQUENCAGE ANALYSE, ET ACCESS.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.53	MATÉRIELS IMAGERIE ANALYSE TRAITEMENT D'IMAGE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.54	CYTOTMÈTRES ET COMPTEURS / TRIEURS DE CELLULES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.55	APPAREILS ET ACCESS. POUR LA PCR (AMPLIFICATION D'ADN)	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.56	APPAREILS DE TRANSFERT DE GÈNES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.57	MAT POUR PRÉP. FILMS LIPIDIQUES ET MEMBRANNE ARTIFICIELLE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.58	MATÉRIELS DE BIOCHIMIE CLINIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.59	MATÉRIELS D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E4.61	RÉP MAINT ROBOT AUTOMATE PIPETAGE PRÉP TRAITEMT ÉCHANTILLON	61550000		18615500	SERVICES
E4.62	RÉP MAINT SYSTÈME AUTOMATISÉ BIOLOGIE/CHIMIE (SÉQUENCAGE)	61550000		18615500	SERVICES
E4.63	RÉP. MAINT. APPAREILS IMAGERIE ANALYSE TRAITEMENT D'IMAGE	61550000		18615500	SERVICES
E4.64	RÉP. MAINT. CYTOTMÈTRES ET COMPTEURS / TRIEURS DE CELLULES	61550000		18615500	SERVICES
E4.65	RÉP ET MAINT. DES MATÉRIELS	61550000		18615500	SERVICES
E4.L1	LOGICIELS MICROSCOPIE PHOTONIQUE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.L2	LOGICIELS MICROSCOPIE À CHAMP PROCHE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.L3	LOGICIELS MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE ET IONIQUE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.S1	LOGICIEL SPECTROSCOPIE OPTIQUE ET DE MÉTROLOGIE OPTIQUE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.S2	LOGICIELS DE SPECTROMÉTRIE DE MASSE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.S3	LOGICIEL SPECTROMÉTRIE ÉLECTRONIC PHOTONIQUE ANALYSE SURFACE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.S4	LOGICIEL DE SPECTROMÉTRIE DE DIFFRACTION X ET FLUORESCENCE X	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.S5	LOGICIELS SPECTROSCOPIE RMN/MÉTROLOGIE GRANDEURS MAGNÉTI	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.T3	LOGICIELS POUR CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE ET LIQUIDE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E4.U3	LOGICIELS D'IMAGERIE ANALYSE TRAITEMENT D'IMAGE	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E5.01	SOURCES LUMINEUSES COHÉRENTES (LASERS) ET ACCESS	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E5.02	SOURCES LUMINEUSES INCOHÉRENTES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E5.03	MATÉRIELS D'OPTIQUE PASSIFS	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E5.04	DÉTECTEURS ET AUTRES MATÉRIELS D'OPTOÉLECTRONIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E5.05	MICROPOSITIONNEMENT ET AUTRES MATÉRIELS D'OPTOMÉCANIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E5.11	RÉP. MAINT. DES SOURCES LUMINEUSES COHÉRENTES	61550000		18615500	SERVICES
E5.12	RÉP. MAINT. DES MATÉRIELS D'OPTIQUE	61550000		18615500	SERVICES
E5.13	RÉP. MAINT. DÉTECTEURS ET AUTRES MAT. D'OPTOÉLECTRONIQUE	61550000		18615500	SERVICES
E5.14	RÉP. MAINT. - MAT. MICROPOSITION ET AUTRE MAT. OPTOMÉCA	61550000		18615500	SERVICES
E5.21	SCES DE CONCEPTION, FABRICATION ET TEST D'OPTIQUE	62888000		18628880	SERVICES
E5.22	SCES DE TRAITEMENT DE SURFACE DE COMPOSANTS OPTIQUES	62888000		18628880	SERVICES
E5.23	SCES DE CONCEPTION, FABRICATION ET TEST OPTO-MÉCANIQUE	62888000		18628880	SERVICES
E6.01	MAT. GÉNÉRAT* MESURE DE GRANDEUR ELECTRICS INSTRUM. GÉNÉRAL	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.02	MAT. GÉNÉRATION MESURE DE GRANDEUR ELECTRICS INSTRUM. SPÉ.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.03	INSTRUMENTATION RF ET HYPERFRÉQUENCES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.04	ENERGIE : MAT. D'ALIMENTATION	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.05	COMPATIBILITÉ ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE (CEM)	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.11	MACHINE EQUIPTS OUTILLAGE ÉLECTRONIQUE SCIENTIF ET PHYSIC	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.12	COMPOSANTS ET PRODUITS POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.13	SOUS-ENSEMBLE POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E6.21	RÉP. MAINT. RECONDITIONNEMENT MAT. ÉLECTRONIQUE SCIENTIF	61550000		18615500	SERVICES
E6.31	SCES DE RÉALISATION EN ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE	62888000		18628880	SERVICES
E6.32	SCE SPÉCIALISÉ RÉALISATION DE COMPOSANT ÉLECTRONIC SPÉCIFIC.	62888000		18628880	SERVICES
E6.33	SCES MESURES, TEST CERTIFICATION POUR ÉLECTRONIC SCIENTIF	62888000		18628880	SERVICES
E7.01	MATÉRIAUX POUR LA RECHERCHE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.11	APPAREIL QUANTIF. ET CARACTÉRISAT* PHYSICO-CHEMIE SOLIDES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.12	APPAREIL QUANTIF. ET CARACTÉRISAT* PHYSICO-CHEMIE LIQUIDE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.13	APPAREIL QUANTIF. ET CARACTÉRISAT* PHYSICO-CHEMIE GAZ	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.14	APPAREIL QUANTIF ET CARACTÉRISAT* PHYSICOCHIMIC ÉTAT PARTIC.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.15	APPAREIL MÉTROLOGIE TRANSFERT ET COMPARAISON TEMPS-FRÉQUENCE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.16	APPAREILS MÉTROLOGIE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ET ÉLEVÉES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.17	INSTRUMENTATION DE MÉTROLOGIE ACOUSTIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.21	MATÉRIELS DE GÉNÉRATION ET DE MESURE DE LA RADIOACTIVITÉ	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.22	MATÉRIELS POUR LA PRODUCTION ET L'ACCÉLÉRATION DE PARTICULE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.31	MAT. DE GÉNÉRATION, MESURE ET CONTRÔLE DU VIDE ET ULTRAVIDE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.32	ENCEINTES ET ACCESSOIRES POUR LE VIDE ET L'ULTRAVIDE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.33	MATÉRIELS POUR LE DÉPÔT SOUS VIDE ET ULTRA-VIDE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.34	APPAREILLAGE INSTRUMENTATION HAUTE ET TRÈS HAUTE PRESSION	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E7.41	RET. ET MAINT. INSTRUMENTATION MÉTROLOGIE PHYSIQUE GÉNÉRALE	61550000		18615500	SERVICES
E7.42	RÉP. MAINT. APPAREIL GÉNÉRATION MES. RADIOACTIV ACCEL PART.	61550000		18615500	SERVICES
E7.43	RÉP MAINT APPAREIL INSTRUM LIÉ TECHN. HAUTE/BASSE PRESSION	61550000		18615500	SERVICES
E7.51	SCES SPÉCIALISÉS DE MÉCANIQUE ET DE CHAUDRONNERIE	62888000		18628880	SERVICES
E7.52	SCES SPÉ TRAITMT SURFACE ET THERMIC PIÈCES CONSTRUCTION	62888000		18628880	SERVICES
E7.53	SCES SPÉ TRAITMT SURFACE PIÈCES EXPÉ SPATIALE	62888000		18628880	SERVICES
E7.54	SCES D'ESSAIS ET ANALYSES PHYSIQUES	62888000		18628880	SERVICES
E8.01	MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES MESURES GÉOPHYSIQUES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E8.02	EQUIPT AIDE NAVIGATION (RADIONAV. RADIODÉTECT. ...)	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E8.03	SCES DE GÉOPHYSIQUE	62888000		18628880	SERVICES
E8.04	SCES DE MÉTÉOROLOGIE	62888000		18628880	SERVICES
E8.11	RÉP. MAINT. DES MAT. SPÉCIFIQUES AUX SCIENCES DE LA TERRE	61550000		18615500	SERVICES
E8.21	APPAREILLAGE DE SIMULATION POUR APPLICATIONS SPATIALES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E8.22	MATÉRIELS SPÉCIFIQUES D'ASTRONOMIE, ASTROPHYSIQUE	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E8.23	MATÉRIAUX ET COMPOSANTS POUR APPLICATIONS SPATIALES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E8.24	MATÉRIELS EMBARQUÉS, SATELLITES POUR APPLICATIONS SPATIALES	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
E8.31	RÉP. MAINT. MATÉRIELS POUR APPLICATIONS SPATIALES	61550000		18615500	SERVICES
E8.L1	LOGICIELS D'ÉTUDE GÉOPHYSIQUES (SYSMOLOGIE...)	65110000	20531101	18651100	FOURNITURE
E9.01	MATÉRIELS D'ESSAIS DE CHOCS ET ACCESS.	60670000	21537001	18606700	FOURNITURE
F0.01	COMPOSANTS, PÉIPHÉRIQUES ET ACCESS POUR ORDINATEURS	60680000	21877001		FOURNITURE
F0.02	COMPOSANTS POUR LE STOCKAGE	60680000	21877001		FOURNITURE
F0.03	CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE	60680000	21877001		FOURNITURE
F0.04	CAPIEURS POUR LA RÉALITÉ VIRTUELLE	60680000	21877001		FOURNITURE



F0.05	CAPTEURS POUR LA ROBOTIQUE	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.06	ACTIONNEURS	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.07	MAINT. POUR PÉRIPH. ET PIÈCE DÉTACHÉE POUR L'INFORMATIQUE	61560000	21877001	SERVICES
F0.11	MICRO-ORDINATEUR, STATION TRAVAIL,		21877001	FOURNITURE
F0.12	APPAREIL MOBILE : ORDINATEUR PORTABLE, PDA, TABLETTES....	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.13	POSTE ACQUISITION DONNÉES ET STATION TRAVAIL USAGE SCIENTIF.		21877001	FOURNITURE
F0.14	EQUIPTS DE VISIO-CONFÉRENCE	60680000	21887001	FOURNITURE
F0.15	MAINT. MICRO-ORDINATEUR, STATION TRAVAIL, APPAREIL MOBILE	61560000		SERVICES
F0.21	SERVEURS		21877001	FOURNITURE
F0.22	SYSTÈMES POUR LE STOCKAGE SAUVEGARDE DONNÉE : DAS, NAS, SAN		21877001	FOURNITURE
F0.23	SERVEURS POUR CALCUL OU EXPLOITATION DE DONNÉE SCIENTIFIQUE		21877001	FOURNITURE
F0.24	SERVEURS HAUTE PERFORMANCE, SUPER CALCULATEURS		21877001	FOURNITURE
F0.25	MAIN. DES SERVEURS	61560000		SERVICES
F0.26	MAIN. DES SYSTÈMES DE STOCKAGE ET DE SAUVEGARDE	61560000		SERVICES
F0.31	SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT	62888000		SERVICES
F0.32	ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE	62888000		SERVICES
F0.33	ASSISTANCE MAÎTRISE D'ŒUVRE	62888000		SERVICES
F0.34	TRAITEMENTS INFORMATIQUES	62888000		SERVICES
F0.35	INFOGÉRANCE DE SYSTÈME D'INFORMATION	62888000		SERVICES
F0.36	DEV APPLIC SYST INFO : BASE DONNÉE SITE INTERNET LOGICIEL...	62888000	23252001	SERVICES
F0.37	DEV APPLIC USAGE SCIENTIFIC : BASE DONNÉE, LOGICIEL	62888000	23252001	SERVICES
F0.38	MAINTENANCE LOGICIELLE	61560000		SERVICES
F0.41	ACHAT DROITS UTILISATION PROGICIELS DE CONCEPTION ASSISTÉE	65110000	20531101	FOURNITURE
F0.42	ACHAT DROITS UTILISATION PROGICIELS SYSTÈMES ET RÉSEAUX	65110000	20531101	FOURNITURE
F0.43	ACHAT DROITS UTILISATION PROGICIELS POUR LE DÉV.	65110000	20531101	FOURNITURE
F0.44	ACHAT DROITS UTILISATION PROGICIELS SCIENTIFIQUES	65110000	20531101	FOURNITURE
F0.45	ACHAT DROITS UTILISATION DES AUTRES PROGICIELS	65110000	20531101	FOURNITURE
F0.51	PETITS ÉQUIPTS DE RÉSEAUX INFORMATIQUES	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.52	EQUIPTS RÉSEAUX INFORMATIQUES	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.53	EQUIPTS DE TRANSMISSION DE DONNÉES SANS FIL	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.54	ANALYSEURS	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.55	CONCEPTION, RÉALISATION DE RÉSEAUX INFORMATIQUES	62888000	23130001	SERVICES
F0.56	PRESTATIONS D'EXPLOITATION DE RÉSEAUX	62888000		SERVICES
F0.57	MAIN. DES RÉSEAUX INFORMATIQUES. EQUIPT ET INFRASTRUCTURE	61560000		SERVICES
F0.61	SYSTÈMES DE SORTIE POUR LA RÉALITÉ VIRTUELLE	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.62	CALCULATEURS EMBARQUÉS	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.63	ROBOTS PROTOTYPE	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.64	AUTRES SYSTÈMES DE PILOTAGE	60680000	21877001	FOURNITURE
F0.65	MAINTENANCE DES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS	61560000		SERVICES
P0.01	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		20300001	NA
P0.02	AUTRE CONCESS* DT SIMILAIRE BREV LICENCE PROCÉDÉ DT VALEUR	65110000	20580001	FOURNITURE
P0.03	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20800001	NA
P0.04	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		23720001	NA
P1.01	ACHAT DE TERRAIN		21117001	NA
P1.04	COLLECTIONS		21617001	FOURNITURE
P1.05	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - TERRAINS		23120001	NA
P2.01	AVANCES VERSÉES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23710001	NA
P2.03	AVANCES VERSÉES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23813001	NA
P3.01	CHAUFFAGE SUR RÉSEAU	60614000		FOURNITURE
P3.03	PERSONNEL DÉTACHÉ OU PRÊTÉ À L'ÉTABLISSEMENT	62140000		SERVICES
P3.04	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	62110000		SERVICES
P3.05	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	62850000		SERVICES
P3.06	CONCOURS DIVERS, COTISATIONS	62810000		SERVICES
P4.02	VERSEMENTS DE TRANSPORT - PERSONNEL PERMANENT	63310000		NA
P4.03	VERSEMENTS DE TRANSPORT - RÉMUNÉRATIONS DIVERSES	63310000		NA
P4.04	COTISATIONS FNAL - PERSONNEL PERMANENT	63320000		NA
P4.05	COTISATIONS FNAL - RÉMUNÉRATIONS DIVERSES	63320000		NA
P4.06	AUTRES IMPÔTS ET TAXES	63380000		NA
P4.07	TAXE FONCIÈRE	63512000		NA
P4.08	IMPÔT DIRECT AUTRES IMPÔTS LOCAUX	63513000		NA
P4.10	IMPÔT DIRECT TAXE SUR LE CHIFFRE AFFAIRE NON RÉCUPÉRABLE	63520000		NA
P4.11	IMPÔTS INDIRECTS	63530000		NA
P4.12	DROITS DE MUTATION	63541000		NA
P4.14	TAXE DIFFÉRENTIELLE SUR LES VÉHICULES À MOTEUR	63542000		NA
P4.15	AUTRES DROITS ET TAXES	63580000		NA
P5.01	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL REDEVANCES À L'OMI	67880000		NA
P5.02	AVANTAGES FAMILIAUX RÉMUNÉRATION DIVERSES	64811000		NA
P5.03	INDEMN PRÉAVIS ET LICENCIEMENT - RÉMUNÉRATION	64146000		NA
P5.04	ALLOC POUR PERTE D'EMPLOI - RÉMUNÉRATIONS DIVERSES	64146000		NA
P5.05	AUTRES RÉMUNÉRATION DIVERSES	64112000		NA
P5.06	ŒUVRE SOCIALES AIDES EXCEPTIONNELLES	64740000		NA
P5.07	DÉPENSES SOCIALES DIVERSES	64740000		NA
P6.01	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES ET PROCÉDÉS	65110000		NA
P6.02	DROITS D'AUTEUR ET DE REPRO.	65160000		NA
P6.04	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AU BUDGET DES ORGANISMES	65750000		NA
P6.05	PARTICIPATION À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE	65750000		NA
P6.06	SOUTIEN AUX RÉUNIONS ET AUX COLLOQUES	65750000		NA
P6.07	SUBVENTIONS POUR FRAIS DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN	65780000		NA
P6.08	GRATIFICATIONS À DES ÉTUDIANTS STAGIAIRES	65720000		NA
P6.09	INDEMNISATION DES PERSONNES SE PRÉTANT À UNE EXPÉRIMENTATION	65780000		NA
P6.10	AUTRES SUBVENTIONS	65760000		NA
P6.13	BREVET INVENTION LICENCES ROYALTIES VERSÉES AU COCONCÉDANT	65180000		NA
P6.14	BREV INV ET LICENCE FRAIS DIRECT SUPPORTÉ AU TITRE INV.	62260000		SERVICES
P6.15	MANDATS DE GESTION	62260000	23130001	SERVICES
P6.17	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65880000		NA
P7.01	PÉNALITÉS SUR MARCHÉS ET DESDITS PAYÉS SUR ACHAT ET VENTES	67110000		NA
P7.02	PÉNALITÉS, AMENDES FISCALES OU PÉNALES	67120000		NA
P7.03	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	67188000		NA
P9.03	SUBV. ACCORDÉES	65776000		NA
P9.04	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR ANNULAT* OR EX. ANTÉRIEURS	65830000		NA

DEMANDE DE QUALIFICATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

Origine de la demande :..... Désignation du service : ..... Composante/Unité de recherche :..... Dossier suivi par : ..... e-mail : .....  Date de la demande :.....	<b>Cadre réservé à la DAG</b> <b>N° d'unité fonctionnelle :.....</b>
--	---

Objet de l'achat :

Motif de la demande de détachement de l'achat des achats réguliers :

Montant estimé (en € HT) du ou des marchés :

[Code\(s\) famille\(s\) du référentiel Inter EPST :](#)

Intitulé du centre de financement (selon codification SIFAC) :

Signature du responsable du projet :

-----  
*Formulaire à renvoyer à la Direction des affaires générales/Direction déléguée à la commande publique [diane.piclet@univ-amu.fr](mailto:diane.piclet@univ-amu.fr)*



**ANNEXE 3 Synthèse des seuils et procédures**

**PROCEDURES ADAPTEES : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE POUR LES FOURNITURES ET SERVICES**

s'applique aux fournitures et services effectués par les unités pour un montant global inférieur à 130 000 €HT et non couverts par un marché formalisé au niveau de l'Université

MONTANT DU BESOIN	EXISTENCE D'UNE CONCURRENCE	CONTACT DU SERVICE OU DE L'ANTENNE MARCHÉ PUBLIC DE CAMPUS	MISE EN ŒUVRE DE LA CONCURRENCE		
			PUBLICATION D'UN AVIS DE PUBLICITE (dans PUMA ou autre support) : avis de publicité et avis d'attribution	DEMANDE DE DEVIS OU LISTE DE PRIX auprès de fournisseurs pouvant répondre au besoin (3 si possible)	FORMULAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DU CHOIX D'UNE OFFRE ECONOMIQUEMENT AVANTAGEUSE
<b>CHAMP DES ACHATS LIBRES : AUCUNE FORMALITE DE MISE EN CONCURRENCE REQUISE</b>					
INFÉRIEUR A 20 000 €HT	CONCURRENCE EXISTANTE (1)	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif
	CONCURRENCE INEXISTANTE (2)		Inutile	Inutile	
<b>CHAMP DES PROCEDURES DE MARCHES ADAPTEES</b>					
SUPERIEUR A 20 000 €HT ET INFÉRIEUR A 130 000 €HT	CONCURRENCE EXISTANTE (1)	Facultatif	Obligatoire	Inutile	Obligatoire
	CONCURRENCE INEXISTANTE (2)		Inutile	Inutile	Obligatoire

**PROCEDURES FORMALISEES : REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE POUR LES FOURNITURES ET SERVICES** s'applique aux fournitures et services effectués par les unités pour un montant global supérieur à 130 000 €HT et non couverts par un marché formalisé au niveau de l'Université

MONTANT DU BESOIN	EXISTENCE D'UNE CONCURRENCE	CONTACT DU SERVICE OU DE L'ANTENNE MARCHÉ PUBLIC DE CAMPUS	MISE EN ŒUVRE DE LA CONCURRENCE	
			PUBLICATION D'UN AVIS DE PUBLICITE JOUE et un Journal d'annonces légales ou BOAMP - en outre le cas échéant revue spécialisée	COMMISSION DES MARCHES POUR AVIS SUR LE CHOIX DU TITULAIRE
SUPERIEUR A 130 000 € HT et PROCEDURES NEGOCIEES	CONCURRENCE EXISTANTE (1)	Obligatoire	obligatoire	obligatoire
	CONCURRENCE INEXISTANTE (2)	Obligatoire	Production d'un certificat d'exclusivité	obligatoire

(1) Plusieurs fournisseurs possibles.

(2) Un seul fournisseur possible. La notion de fournisseur unique est très étroite. En cas de doute, la publicité\* est recommandée.

On ne peut déroger à la mise en concurrence lorsque le fournisseur auprès duquel on souhaite passer commande, est le seul fournisseur capable de répondre à son besoin. « Fournisseur unique » signifie que le fournisseur détient la vente exclusive d'un « produit, matériel ou service non substituable »

que l'on souhaite acquérir ou bien que la commande soit qualifiée de « commande complémentaire ».

La notion de non-substituabilité s'applique dans le cadre d'une mission de Recherche lorsque aucun autre produit, matériel ou service ne peut se substituer au produit, matériel ou service à acquérir. Cette notion s'applique par exemple aux produits chimiques ou biologiques, à certains gaz, à des matériels brevetés, à certains services de maintenance, etc. Il est à noter qu'il ne faut pas obligatoirement assimiler la notion de produit ou de matériel non substituable à la notion de fournisseur unique, car un même matériel peut être revendu par plusieurs fournisseurs ayant obtenu des droits de distribution. La notion de commande complémentaire se définit comme une commande effectuée à titre accessoire auprès du fournisseur initial, destinée soit au renouvellement partiel de fournitures ou de matériels d'usage courant, lorsque le changement de fournisseur conduirait à acquérir des fournitures ou des matériels de technique différente, entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi et aux avantages liés à une mise en concurrence, soit à l'extension de commandes afférentes à ces fournitures ou à ces matériels.

Pour pouvoir justifier la notion de fournisseur unique, le laboratoire doit donc s'assurer d'une part que le produit ou matériel que l'on souhaite acquérir auprès du fournisseur est non substituable, et d'autre part que la vente de ce produit, matériel, ou service est bien exclusive à ce fournisseur.

**DEROGATION A LA MISE EN CONCURRENCE : LES COMMANDES PASSEES AUPRES DE L'UGAP SE FONT SANS FORMALITE DE MISE EN CONCURRENCE**



# ANNEXE 4 – Unités de recherche de l'UNIVERSITE d'AIX-MARSEILLE

- FORMULAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DU CHOIX D'UNE OFFRE ECONOMIQUEMENT AVANTAGEUSE – MAPA passé sous le régime de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

Nom du laboratoire : ..... Nom de l'acheteur : .....  
Fournisseur : ..... Date : .....  
Objet de la mise en concurrence : ..... Montant : .....  
Origine de financement : FEDER :  Oui /  Non  
Montant des achats de l'unité sur le code famille/annuel: code [référentiel achat Inter EPST](#) : \_\_\_\_\_ montant déjà engagé sur le code famille : .....  
Ou Montant des achats de l'unité sur l'UF : N° UF donné par le Président : ..... montant total.....

## INDICATIONS :

- Lorsqu'une mise en concurrence est effectuée, compléter les parties A et B1. (Dans le cas où un seul devis est obtenu, compléter uniquement les parties A et C).
  - Pour les achats sans mise en concurrence, compléter uniquement les parties B2 puis C.
- Pour plus de renseignements, contacter le responsable de l'antenne du service des marchés publics sur le campus.

## PARTIE A : MISE EN CONCURRENCE

### ► Mise en oeuvre d'une publicité adaptée (cocher une ou plusieurs case(s)) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Demande de devis ciblée vers des fournisseurs connus | <input type="checkbox"/> Publication dans un journal spécialisé (réf.) :   |
| <input type="checkbox"/> Publication dans PUMA (indiquer les réf.)            | <input type="checkbox"/> BOAMP papier ou Journal d'annonces légales (réf.) |
| <input type="checkbox"/> Autre publication par ex : BOAMP web                 | :  |

### ► Réception des offres. Indiquer ci-dessous les prix proposés\* :

Fournisseur A.....	Prix .....
Fournisseur B.....	Prix.....
Fournisseur C.....	Prix .....

\* En cas de négociation des offres, indiquer les prix négociés.

Archiver les pièces écrites (devis, listes de prix, copie des publications, etc.) avec ce formulaire afin d'apporter les justificatifs en cas d'audit.

## PARTIES B1 et B2 : JUSTIFICATION DU CHOIX DU FOURNISSEUR

J'ai fait une mise en concurrence et j'ai choisi le fournisseur pour les motifs suivants (cocher le ou les critères qui ont été déterminants dans le choix de l'offre).

B  
1

Caractéristiques techniques les mieux adaptées à mon besoin (précision, fiabilité, pureté / composition du produit, etc.)

Précisez : .....

Qualité de services du fournisseur retenu (service après-vente, disponibilité des pièces détachées, etc.).

Précisez : .....

Prix total ou coût global d'acquisition (prix + coût en formation, coût d'utilisation, SAV, etc.)

Précisez : .....

Délais de livraison :

Autre(s) :

B  
2

Je n'ai pas fait de mise en concurrence pour le motif suivant :

Fournisseur unique (matériel non substituable vendu par un fournisseur unique ou commande complémentaire). Expliquer (brevet, fournisseur exclusif, compatibilité technique avec l'existant, achat de maintenance, etc.) :

## PARTIE C : APPRECIATION DU PRIX (dans le cas d'un seul devis)

Cocher une ou plusieurs des affirmations ci-dessous afin de justifier que le prix obtenu est juste et raisonnable :

- J'ai négocié l'offre du fournisseur
- Le prix du devis inclut une remise sur le prix public du fournisseur, indiquant une économie certaine
- Le prix du devis est comparable au prix obtenu par le passé pour un article similaire
- Le fournisseur garantit que les prix proposés sont les mêmes que ceux proposés à leur meilleur client
- Le prix obtenu est celui indiqué dans un catalogue ou sur une liste de prix standard
- Autre (ex : étude de coût de fonctionnement, etc.) :

NOM et SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'UNITE DE RECHERCHE (par délégation du président de l'université) :



**Délégation de signature des procédures marchés FOURNITURES ET SERVICES AMU**  
**Ordonnance Recherche**

Procédures adaptées < à 130 000 € Ht		Marchés formalisés Appels d'offres marchés négociés, dialogue compétitif, concours	
<b>Actes de Préparation</b>			
Décision qualification unité fonctionnelle	Président		Président
Courriers relatifs à la conduite de la procédure, dont négociation	Directeur d'unité	DAG si AC concerne plusieurs unités	DGS
<b>Actes principaux</b>			
Signature des marchés et AC	Directeur d'unité	Président si Accord cadre (AC) concerne plusieurs unités	Président
Signature des MS	Directeur d'unité		Président
Décision affermissement TC	Directeur d'unité		Président
Signature des avenants	Directeur d'unité	Président si AC concerne plusieurs unités	Président
Résiliation	Directeur d'unité		Président
<b>Actes d'exécution</b>			
Signature des actes spéciaux de sous traitance	Président		Président
PV réception	Directeur d'unité		Directeur d'unité
décision de restitution de garantie main levée	Président		Président
Mise en demeure	Directeur d'unité		Président
<b>Actes de Notification</b>			
Notification des marchés, AC et MS	Directeur d'unité	DAG	DGS
Délivrance OS	Directeur d'unité		DGS
Notification affermissment TC	Directeur d'unité		DGS
Notification des avenants	Directeur d'unité	DAG si avenant concerne plusieurs unités	DGS
Notification des actes spéciaux de sous- traitance	Directeur d'unité		DGS
Notification de PV réception	Directeur d'unité		DGS

## UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHES POLITIQUE D'ACHAT

Il est décidé que le choix des titulaires de marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux passés selon les procédures adaptées supérieures à 90 000 € HT et formalisées du **code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005** relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics font l'objet d'un avis préalable de la commission des marchés établie dans le cadre de la politique d'achat de l'université afin d'assurer la transparence et la sécurité des procédures.

Cette commission comprend les membres suivants :

- Président de la commission : le président de l'Université d'Aix-Marseille, représentant légal du pouvoir adjudicateur ou son représentant en la personne d'un vice-président d'un des trois conseils, d'un directeur d'UFR, d'école, d'institut, ou de service commun
- Le Directeur général des Services, ou son représentant
- Le directeur des affaires financières ou son représentant
- L'agent comptable de l'université ou son représentant
- La ou les personnalité (s) intervenant en tant qu'expert (s) et dont la présence dans la commission est jugée nécessaire par le président de l'université. Ces personnalités sont désignées par le président de l'université en raison de leur compétence dans la matière qui a fait l'objet du marché.

Sont considérés comme experts le ou les responsables de l'achat, un responsable administratif de composante, le directeur du laboratoire concerné, le cas échéant l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, l'expert juridique, le responsable du service achat ou son représentant, autre...

Le secrétariat est assuré par un ou plusieurs agents du service des marchés publics.

Cette commission fonctionne sans délai minimal de convocation ni condition de quorum.

Les membres seront convoqués par écrit.

Un procès-verbal de commission sera rédigé en séance et signé par tous les membres présents.



Direction des affaires générales  
Direction déléguée à la commande publique

### ***Présentation des Conditions Générales d'Achat (C.G.A.)***

Les « conditions générales d'achat de l'Université » sont des clauses qui s'appliquent aux « petits achats » ponctuels, réalisés par bons de commande et qui ne nécessitent donc pas la constitution d'un cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

Ces clauses, destinées aux fournisseurs, permettent une exécution de l'achat conforme au droit de la commande publique en termes notamment de modalités de règlement (délai de paiement et versement des intérêts moratoires) d'application de pénalités en cas de retard de livraison, etc...

Ces clauses prévalent sur les conditions générales de vente des fournisseurs qui peuvent être abusives.

Modalités de mise en œuvre :

Les CGA seront mises en ligne sur le site web de l'Université dans l'espace fournisseur. Elles pourront également être accessibles sur le site PUMA et seront annoncées sur les bons de commandes SIFAC selon la mention suivante :

« Si le présent bon de commande fait état d'un achat ponctuel et n'est pas émis en application d'un cahier des charges valant engagement ou d'un CCAP, le fournisseur est informé que les conditions générales d'achats de l'université lui sont annexées et prévalent sur ses conditions générales de vente.

Ces conditions générales d'achat sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.univmed.fr/>».

*NB : Les conditions générales d'achat ont été élaborées par le Groupe Achat Recherche en juin 2009 afin d'harmoniser les procédures d'achats entre les EPST et les EPSCP.  
Elles sont applicables aux achats effectués au titre du Code des marchés publics et au titre de l'ordonnance recherche.*

## CONDITIONS GENERALES D'ACHAT DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### Article 1 – Champ d'application des présentes conditions

Les présentes conditions générales d'achat ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles entre l'établissement et ses cocontractants pour tous les marchés publics de fournitures et de services passés en application du Code des marchés publics (CMP) et pour tous les marchés passés en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Au sens des présentes conditions générales d'achat, « le titulaire » désigne le cocontractant de l'établissement.

Lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée au sens de l'article 28 du CMP ou selon des modalités librement définies au sens de l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susmentionnée, le marché peut prendre la forme d'un simple bon de commande établi par l'établissement.

Sauf dérogation expressément exprimée dans le bon de commande ou ses annexes ou dans les présentes conditions générales, les stipulations du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services dans sa version annexée à l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (ci-après désigné « CCAG FCS »), sont applicables au marché.

A titre indicatif, le CCAG FCS peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&fastPos=2&fastReqId=1887451667&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

En aucun cas les dispositions figurant dans les documents complétés par le titulaire, notamment ses conditions générales de vente, ne prévalent sur les présentes conditions générales d'achat.

Lorsqu'un contrat préparé par l'établissement a été rédigé spécialement pour le marché, ses clauses prévalent sur les présentes conditions, qui ne font alors que les compléter.

### Article 2 – Notification

Par dérogation à l'article 4.2 du CCAG FCS, lorsque le marché prend la forme d'un simple bon de commande, sa notification consiste à adresser au titulaire une copie du bon de commande et de ses annexes. Dans ce cas, la personne physique habilitée à représenter l'établissement pour les besoins de l'exécution du marché au sens de l'article 3.3 du CCAG FCS est la personne qui a signé le bon de commande. Néanmoins, le titulaire est invité à s'adresser prioritairement à la personne à contacter dont les coordonnées figurent sur le bon de commande.

### Article 3 – Objet, contenu, spécifications techniques

L'objet du marché, son contenu et ses spécifications techniques sont mentionnés dans le bon de commande émis par l'établissement ou ses annexes.

Pour les marchés de fournitures, le titulaire est soumis à une obligation de résultat portant sur l'exécution des prestations conformément à ses engagements contractuels.

### Article 4 – Documentation technique

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute documentation (à jour) permettant d'assurer la maintenance et le fonctionnement correct du matériel. Celle-ci est rédigée en langue française, elle est fournie sans supplément de prix.

### Article 5 – Lieu et délai d'exécution

Le lieu et le délai d'exécution des prestations figurent sur le bon de commande ou, à défaut, sur les documents qui lui sont annexés.

Le point de départ du délai d'exécution des prestations est la réception de la commande par le titulaire.

Dans le cadre des stipulations de l'article 13.3.3 du CCAG FCS, lorsque le titulaire demande une prolongation du délai d'exécution des prestations, si l'établissement ne notifie pas sa décision dans un délai de 15 jours à compter la date de réception de la demande du titulaire, il est réputé avoir rejeté la demande de prolongation, sauf dans les cas prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 13.3.3 du CCAG FCS.

### Article 6 – Pénalités

Par dérogation aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG FCS, en cas de non-respect des délais, le titulaire encourt une pénalité calculée selon la formule suivante :  $P = (V \times R) / 100$ , dans laquelle :

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant hors TVA de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours calendaires de retard.

En tout état de cause, P ne peut dépasser V.

### Article 7 - Vérification des livraisons

Par dérogation à l'article 23.1 du CCAG FCS, les opérations de vérification simples s'effectuent dans un délai maximum de deux jours ouvrés à compter de la date de livraison des fournitures ou de l'exécution des services.

Par dérogation à l'article 22.3 du CCAG FCS, l'établissement n'avise pas automatiquement le titulaire des jours et heures fixés pour les vérifications. Néanmoins, le titulaire peut prendre contact avec l'établissement pour connaître les jours et heures fixés pour les vérifications afin d'y assister ou de s'y faire représenter.

### Article 8 - Garantie

Par dérogation à l'article 28 du CCAG FCS, le point de départ de la garantie est la date d'admission des prestations.

### Article 9 – Modalités de règlement

Le délai global de paiement est de 30 jours pour les marchés passés en application du CMP et de 45 jours pour les marchés passés en application de l'ordonnance n°2005-649.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai, selon les modalités d'application prévues par le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, modifié.

Les factures, accompagnées d'un RIB ou RIP, doivent respecter les dispositions des articles 289 et 289 bis du Code Général des Impôts (CGI) et comporter, outre les mentions exigées par l'article 242 nonies A de l'annexe 2 du CGI, les références de la commande, du marché et du lot correspondant, le cas échéant

### Article 10 – Litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Les litiges éventuels sont portés devant le tribunal administratif dans le ressort duquel le bon de commande est émis.



## L'ACHAT PUBLIC DURABLE

*« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. <sup>1</sup> »*

L'article 5 du Code des Marchés Publics (CMP) ainsi que l'article 4 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 (pris en application de l'Ordonnance recherche) relatifs à la définition des besoins imposent au pouvoir adjudicateur de tenir compte de préoccupations de développement durable.

Cependant, quelle que soit la manière dont l'acheteur public intègre ces préoccupations, les modalités ne doivent pas avoir d'effets discriminatoires à l'égard des candidats potentiels et doivent respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique.

### Les préoccupations environnementales

Les préoccupations environnementales peuvent être intégrées dans le processus d'achat à différentes étapes :

— **au moment de la définition et de l'expression des besoins**, les spécifications techniques du projet d'achat permettent de définir dans les documents de la consultation des exigences en matière environnementale. Le pouvoir adjudicateur pourra se référer aux écolabels attribués par des organismes indépendants. Les écolabels sont des déclarations de conformité des prestations labellisées à des critères préétablis d'usage et de qualité écologique, qui tiennent compte du cycle de vie et des impacts environnementaux des produits et qui sont établis par les pouvoirs publics en concertation avec les parties intéressées, tels que les distributeurs et industriels, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

— **au moment de la présentation des candidatures**, les acheteurs publics peuvent examiner le savoir-faire des candidats, en matière de protection de l'environnement au travers de l'appréciation de leurs capacités techniques.

— **au moment de la présentation des offres**, les acheteurs publics peuvent prendre en compte un ou plusieurs critères environnementaux, alors même qu'il ne s'agit pas de critères purement économiques. Ce critère devra toujours être lié à l'objet du marché, expressément mentionné dans l'avis de publicité ou les documents de la consultation, et respecter les principes énoncés ci-dessus. Comme pour les autres critères, ce critère ne devra pas être formulé de manière à donner un pouvoir discrétionnaire à l'acheteur public, lors du choix de la meilleure offre.

La possibilité de laisser les soumissionnaires présenter des variantes (c'est à dire une offre équivalente et alternative modifiant certaines caractéristiques techniques décrites dans le cahier des charges) peut être un moyen efficace d'intégrer la protection de l'environnement au stade des spécifications techniques, sans que le pouvoir adjudicateur ait nécessairement à spécifier de manière précise ses exigences en la matière.

— **concernant l'exécution du marché**, Les acheteurs publics peuvent imposer dans le cahier des charges des conditions d'exécution environnementales. Ces conditions ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire. A titre d'exemple de conditions d'exécution envisageables, on citera : livraison/emballage en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, récupération ou réutilisation des emballages, livraisons des marchandises dans des conteneurs réutilisables, collecte et recyclage des déchets produits, produits bio, solutions informatiques de bureau labellisées Energy Star ou équivalent, papier recyclé, maîtrise de la consommation d'énergie, etc...

Ces outils permettent aux acheteurs publics de fixer eux-mêmes le niveau d'exigence environnementale qu'ils souhaitent voir atteint dans l'exécution de leurs marchés.

<sup>1</sup> Source : Définition proposée en 1987 dans le rapport Brundtland « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations – Unies.  
Ce rapport porte le nom de la présidente de la commission, la norvégienne Gro Harlem Brundtland.

Ils couvrent l'ensemble du champ de l'achat public sans restriction de montant ou d'objet. Une démarche d'achat respectueuse des aspects environnementaux du développement durable peut être obligatoire.

La réglementation impose également de prendre en compte les « éco-contributions » : on citera par exemple l'éco-contribution sur les DEEE (recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques) ou sur les imprimés (contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers), etc....

### **Les préoccupations sociales**

En matière sociale, les actions peuvent porter sur l'insertion de clauses d'exécution de marchés visant à favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficultés (personnes handicapées et promotion de l'emploi social).

Le droit de la commande publique permet également aux acheteurs publics de réserver certains marchés ou certains lots d'un même marché à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail. Dans ce cas, l'exécution de ces marchés ou de ces lots doit être effectuée majoritairement par des personnes handicapées.

### **Les préoccupations économiques**

Le volet économique prend en compte la production des biens et des services, les activités de communication et de distribution de même que les marchés de consommation. Il se mesure souvent en termes de croissance et de performance.

On peut dire que ce volet vise des objectifs de croissance et d'efficacité économique.

---

### **En pratique**

L'Université d'Aix-Marseille doit développer une démarche éco-responsable associant tous les acteurs et acheteurs publics.

Pour ce faire, les missions du Service des achats, créé au sein de la Direction déléguée à la commande publique, seront guidées par un souci de sensibilisation, d'amélioration des pratiques et de mise à disposition d'outils de modernisation et d'évaluation à l'attention des acheteurs, des fournisseurs et des divers partenaires.

Cette politique sera menée en partenariat avec la [Direction du Développement Durable](#) de l'Université d'Aix-Marseille.